

TRAUMATISMES

JUIN 2022

DONNÉES DE SURVEILLANCE

SURVEILLANCE
ÉPIDÉMIOLOGIQUE DES NOYADES
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE
NOYADES 2021

En partenariat avec :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère chargé des Sports
- Ministère de la Transition écologique

Résumé

Surveillance épidémiologique des noyades Résultats de l'enquête NOYADES 2021

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès (dont environ 400 pendant la période estivale) ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Elles sont pourtant pour la plupart évitables.

Pour pouvoir mener des actions de prévention permettant de réduire la fréquence de ces accidents, Santé publique France mène régulièrement depuis 2003 des enquêtes sur les noyades. Ces dernières, réalisées tous les trois ans pendant l'été, ont pour objectifs de recenser l'ensemble des noyades (accidentelles ou non, suivies de décès ou non) et de décrire les caractéristiques des victimes et certaines circonstances de leur survenue à des fins de prévention.

L'enquête NOYADES est réalisée par questionnaire auprès des services de secours organisés (pompiers, Samu-Smur, etc.) du 1^{er} juin au 30 septembre en France métropolitaine et outre-mer. Une noyade est prise en compte s'il y a intervention d'un secours organisé suivie d'une prise en charge hospitalière (passage aux urgences, hospitalisation) ou d'un décès.

En 2021, la neuvième édition de l'enquête NOYADES a recensé 1 480 noyades accidentelles dont 27 % ont conduit à un décès. Les noyades accidentelles totales ont davantage concerné les plus jeunes et les plus âgés et celles suivies de décès plutôt les plus âgés : les enfants de moins de 6 ans ont représenté 22 % des noyades accidentelles et 6 % des décès vs respectivement 26 % et 41 % chez les personnes de 65 ans et plus. Concernant les lieux de survenue des noyades, 47 % des noyades accidentelles ont eu lieu en mer, 26 % en piscine tous types confondus, 23 % en cours d'eau ou plan d'eau et 4 % dans d'autres lieux (baignoires, bassins, etc.) avec une répartition de noyades fatales, c'est-à-dire suivies de décès, respectivement de 44 %, 15 %, 39 % et 2 %. La proportion de décès est plus élevée dans le cas de noyades ayant lieu en plan d'eau (49 %) et en cours d'eau (41 %) alors qu'elle est de 25 % en mer, 15 % en piscine tous types confondus et 14 % dans d'autres lieux.

Les noyades en piscine ont concerné davantage les jeunes enfants et les noyades en mer davantage les personnes plus âgées. Les hommes sont plus souvent victimes d'accidents de noyade que les femmes.

Par rapport à la précédente enquête NOYADES réalisée en 2018, le nombre de noyades accidentelles en 2021 est moins élevé en raison très probablement du fait de conditions climatiques moins favorables à la baignade.

Les noyades accidentelles concernent tous les lieux et tous les âges. Les résultats des enquêtes NOYADES, qui n'ont pas d'équivalent au niveau international en termes de contenu et de longévité, soulignent la nécessité de poursuivre les efforts dans la prévention des noyades à tous les âges, chez les plus jeunes comme les plus âgés.

MOTS CLÉS : NOYADE, TRAUMATISME, SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE, PRÉVENTION

Citation suggérée : Ung A, Gautier A, Chatignoux E, Beltzer N. Surveillance épidémiologique des noyades. Résultats de l'enquête NOYADES 2021. Saint-Maurice : Santé publique France, 2022. 50 p.
Disponible à partir de l'URL : www.santepubliquefrance.fr
Et http://portaildocumentaire.santepubliquefrance.fr/exl-php/vue-consult/spf_internet_recherche/SPF00003852

ISSN : 2534-6539 - ISBN-NET 979-10-289-0784-6 - RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION,
SANTÉ PUBLIQUE FRANCE - DÉPÔT LÉGAL : JUIN 2022

Abstract

Epidemiological surveillance of drowning The 2021 NOYADES survey results

Each year in France, unintentional drownings are responsible for about 1,000 deaths (including around 400 during summer time) and are the first cause of mortality by home and leisure injuries among people less than 25 years-old. However, for most of them, they are avoidable.

To implement prevention actions to reduce the burden of these accidents, the French NOYADES surveys are regularly conducted since 2003, every three years, during summer time, and their objectives are to record all the drownings (unintentional or not, followed by death or not) and to describe their characteristics (victims, circumstances) for prevention purposes.

The NOYADES survey is based on a questionnaire completed by emergency services (such as firemen) from 1st June to 30th September in metropolitan France and French overseas territories. Every drowning leading to an intervention from emergency services followed by a hospital care or a death is taken into account.

In 2021, the ninth edition of the NOYADES survey recorded 1,480 unintentional drownings including 27% of deadly drownings. Total unintentional drownings mainly concerned young persons and the elderly (65 years old and more) and the fatal ones the elderly. In 2021, children less than 6 years-old represented 22% of total unintentional drownings and 6% of fatal ones vs respectively 26% and 41% among the elderly. Globally, regarding drowning locations, 47% of unintentional drownings occurred in the sea, 26% in all types of swimming pools, 23% in rivers and lakes and 4% in other places (bathtub, pond, etc.) with a distribution of fatal drownings of respectively 44%, 15%, 39% and 2%. Death proportion is higher regarding unintentional drownings in lakes (49%) and rivers (41%) while it is 25% regarding unintentional drownings in sea, 15% in all types of pools and 14% in other places.

Unintentional drownings in swimming pools concerned mainly children and those in sea the elderly. Men drowned more compared to women.

Unintentional drownings have decreased in the 2021 NOYADES survey compared to the 2018 survey probably due to worse weather conditions, which certainly contributed to less bathing.

Unintentional drownings can happen in all places and concern all ages. The results of the NOYADES surveys do not have any equivalent in other countries in terms of content and longevity. They underline the need to continue efforts in drowning prevention in all ages.

KEY WORDS: DROWNING, TRAUMA, EPIDEMIOLOGICAL SURVEILLANCE, PREVENTION

Chiffres clés et principales recommandations contre les noyades accidentelles

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021, **1 480** noyades accidentelles ont été recensées en France dont **27 %** ont été suivies de décès.

Les noyades accidentelles sont les plus nombreuses chez les jeunes et les plus âgés : **22 %** des noyades accidentelles chez les enfants de moins de 6 ans et **26 %** chez les personnes de 65 ans et plus. Elles sont plus fatales après 65 ans : **41 %** des noyades sont suivies de décès vs **6 %** chez les enfants de moins de 6 ans.

Dans l'ensemble, **47 %** des noyades accidentelles ont eu lieu en mer, **26 %** en piscine tous types confondus, **23 %** en cours d'eau ou plan d'eau et **4 %** dans d'autres lieux (baignoires, bassins, etc.) avec une répartition de noyades fatales, c'est-à-dire suivies de décès, respectivement de **44 %**, **15 %**, **39 %** et **2 %**.

La proportion de décès (nombre de décès rapporté au nombre de noyades) est plus élevée parmi les noyades ayant lieu en plan d'eau (**49 %**) et en cours d'eau (**41 %**) alors qu'elle est de **25 %** en mer, **15 %** en piscine tous types confondus et **14 %** dans d'autres lieux.

Il n'est jamais trop tard pour commencer ou à nouveau apprendre à nager, surtout après une longue période d'inactivité.

Chez les enfants de moins de 6 ans, **rien ne remplace la surveillance permanente et rapprochée d'un seul adulte responsable de l'enfant pendant le temps de baignade.**

Chez l'adolescent et l'adulte, il faut **à la fois** 1/ tenir compte de ses capacités, de son état de forme et de santé, 2/ de l'environnement de la baignade, surtout en cours d'eau, plan d'eau et en mer (tenir compte des conditions météorologiques, respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade, se baigner dans les zones surveillées signalées par les drapeaux de baignade) et 3/ ne pas consommer d'alcool.

Auteurs

Ce rapport a été rédigé sous la responsabilité d'Aymeric Ung, Arnaud Gautier, Édouard Chatignoux et Nathalie Beltzer (Santé publique France).

Katleen Affari, Ulrich Kaczor, Niva Nannette et Cécile Renaudie (Ipsos) en ont fourni les analyses.

Comité de pilotage de l'enquête

Objectifs du Copil :

- en amont du terrain de l'enquête, s'assurer que le protocole réponde aux objectifs de l'enquête, valider l'ensemble du matériel d'enquête (questionnaire, fiche d'information, affiche, etc.) et conseiller et aider l'équipe projet sur la mise en place de l'enquête ;
- en aval du terrain de l'enquête, conseiller l'équipe projet sur la valorisation des résultats.

Membres du comité de pilotage :

- Maria Aqallal, Direction générale de la santé, ministère des Solidarités et de la Santé
- Nathalie Beltzer, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes, Santé publique France
- Matthieu Bitschene, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur
- Isabelle Bunel, Direction des Sports, ministère chargé des Sports
- Arnaud Gautier, Direction appui, traitements et analyses des données, Santé publique France
- Frédérique Lallouette, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur
- Aymeric Ung, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes, Santé publique France
- Edwige Vernier, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la Transition écologique
- Agnès Verrier, Direction de la prévention et de la promotion de la santé, Santé publique France

Remerciements

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont participé au recueil des informations sur le terrain, en particulier :

- Les sapeurs-pompiers des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), du Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM), du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (Sdms), des services territoriaux d'incendie et de secours (Stis) et des services d'incendie et de secours (SIS) ;
- Les Samu-Smur ;
- Les maîtres-nageurs sauveteurs, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross) ;
- Les services de police et de gendarmerie ;
- Les services d'accueil aux urgences générales et pédiatriques, les services de réanimation adulte et pédiatrique et les autres services des hôpitaux et cliniques.

Nous remercions en outre Ipsos qui a été en charge de la collecte des données et Laurence Guldner (Santé publique France) pour la relecture de ce rapport.

Ce projet a bénéficié du soutien de la Direction générale de la santé et de contributions financières :

- De la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur ;
- De la Direction des Sports, ministère chargé des Sports ;
- De la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la Transition écologique.

Abréviations

Cnil	Commission nationale de l'informatique et des libertés
Cross	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
OMS	Organisation mondiale de la santé
Samu/Smur	Service d'aide médicale d'urgence/Service mobile d'urgence et de réanimation
Sdis	Service départemental d'incendie et de secours
SNSM	Société nationale de sauvetage en mer

Sommaire

Chiffres clés et principales recommandations contre les noyades accidentelles	4
Auteurs	5
Comité de pilotage de l'enquête	5
Remerciements	5
Abréviations	6
1. INTRODUCTION	8
2. MATÉRIEL ET MÉTHODES	9
2.1 Le dispositif de l'enquête NOYADES	9
2.2 Le questionnaire et la base d'enquête	10
2.3 Les analyses statistiques et la présentation des résultats	11
3. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE NOYADES 2021	12
3.1 Toutes noyades	12
3.2 Noyades accidentelles	12
3.2.1 Nombre quotidien des noyades accidentelles pendant l'été 2021	12
3.2.2 Comparaison des données globales entre les enquêtes 2018 et 2021	13
3.2.3 Caractéristiques sociodémographiques des victimes de noyades accidentelles	15
3.2.4 Noyades accidentelles selon les lieux	16
3.2.5 Noyades accidentelles selon la prise en charge et le devenir des victimes	22
3.2.6 Noyades accidentelles selon l'activité pratiquée	23
3.2.7 Noyades accidentelles selon les circonstances de la noyade	26
3.2.8 Noyades accidentelles et consommation d'alcool rapportée	27
3.2.9 Noyades accidentelles et consommation de drogue rapportée	28
4. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	29
5. DISCUSSION	31
5.1 Principaux apports de l'enquête NOYADES	31
5.2 Limites	31
5.3 Recommandations et perspectives	33
6. CONCLUSION	35
Références bibliographiques	36
ANNEXES	38
Annexe 1. Questionnaire de l'enquête NOYADES 2021, 9 ^e édition, Santé publique France	38
Annexe 2. Affiche de l'enquête NOYADES 2021, 9 ^e édition, Santé publique France	40
Annexe 3. Fiche d'information, enquête NOYADES 2021, 9 ^e édition, Santé publique France ...	41
Annexe 4. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par jour en 2021, France, 1 ^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), enquête NOYADES 2021, 9 ^e édition, Santé publique France ...	42
Annexe 5. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par âge en 2021, France, 1 ^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 456)*, enquête NOYADES 2021, 9 ^e édition, Santé publique France..	43
Annexe 6. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par région, par département et par lieu de noyade, France, 1 ^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), enquête NOYADES 2021, 9 ^e édition, Santé publique France	45
Annexe 7. Noyades accidentelles en piscine France, 1 ^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=384), enquête NOYADES 2021, 9 ^e édition, Santé publique France	50

1. INTRODUCTION

La noyade est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « une insuffisance respiratoire résultant de la submersion ou de l'immersion en milieu liquide » et englobe tous les cas, qu'ils soient suivis ou non de décès [1]. Cette définition confirmée par différents travaux et internationalement acceptée, exclut l'utilisation des termes de noyade sèche, humide, quasi-noyade, fausse noyade, noyade active ou passive [2]. Les noyades sont responsables chaque année au niveau mondial de 372 000 décès, soit plus de 1 000 par jour, dont 90 % ont lieu dans les pays à revenu faible ou intermédiaire [3]. En France, environ 1 000 décès par noyade accidentelle se produisent par an et la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, devant les suffocations, les intoxications, les chutes puis les accidents par le feu [4]. Ces noyades sont pour la plupart évitables.

Une description détaillée des circonstances des noyades et du lieu de survenue selon les principales caractéristiques des victimes est nécessaire afin d'élaborer des recommandations, de proposer et mettre en place des actions de prévention au plus proche des populations cibles et des lieux, et d'adapter les campagnes existantes de prévention.

Ces enquêtes NOYADES ont pour objectifs principaux de :

- recenser le nombre de noyades accidentelles, suivies ou non de décès ;
- décrire les caractéristiques des victimes ;
- décrire les activités pratiquées et les circonstances lors de la survenue de ces noyades ;
- étudier l'évolution des circonstances de ces noyades entre les enquêtes.

En France, les enquêtes NOYADES sont coordonnées par Santé publique France. Une enquête pilote ciblant 10 départements en France métropolitaine a eu lieu en 2001 [5]. La première enquête sur l'ensemble de la France métropolitaine et l'outre-mer a été réalisée en 2002 et a concerné toutes les noyades nécessitant l'intervention des services de secours organisés [6,7]. À partir de 2003, seules les noyades nécessitant l'intervention des services de secours organisés suivie d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès sur le lieu d'intervention ont été comptabilisées pour ne prendre en compte que les noyades les plus graves [8]. Ces enquêtes sont réalisées régulièrement : la troisième enquête a eu lieu en 2004 [9] puis tous les trois ans à partir de 2006 [10-17].

La 9^e édition de l'enquête NOYADES a eu lieu durant l'été 2021 en collaboration avec la Direction générale de la santé (ministère des Solidarités et de la Santé), les ministères de l'Intérieur, chargé des Sports et de la Transition écologique. Des résultats intermédiaires ont été régulièrement produits au cours de l'été 2021, accompagnés d'interventions dans les médias (presse, radio, télévision, internet) et de communiqués de presse destinés à sensibiliser la population aux risques des noyades accidentelles et à diffuser des messages de prévention.

Les résultats complets de l'enquête NOYADES 2021 sont présentés dans ce rapport.

2. MATÉRIEL ET MÉTHODES

2.1 Le dispositif de l'enquête NOYADES

L'enquête NOYADES 2021 a été réalisée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021 en France métropolitaine et dans tous les territoires d'outre-mer¹. Comme pour les précédentes éditions de cette enquête, l'ensemble des noyades accidentelles, suivies ou non de décès, ont été incluses. Ces noyades devaient répondre aux deux conditions suivantes : être prises en charge par les services de secours organisés et être suivies d'une prise en charge hospitalière (passage aux urgences ou hospitalisation) sauf dans le cas d'un décès sur le lieu d'intervention systématiquement inclus. Les données sur les noyades intentionnelles (suicides, agressions) et d'origine inconnue ont été collectées mais ne seront pas analysées dans ce rapport, les modalités d'investigation ne relevant pas des missions de Santé publique France concernant les noyades intentionnelles et les leviers de prévention différant des noyades accidentelles. Les noyades concernant des victimes emmenées directement à l'hôpital par un proche ont été exclues de l'enquête.

Les données ont été recueillies *via* un questionnaire spécifique (annexe 1) complété par l'ensemble des services de secours organisés et les structures de santé amenés à prendre en charge les victimes de noyade :

- les sapeurs-pompiers des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), du Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM), du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (Sdmis), des services territoriaux d'incendie et de secours (Stis) et des services d'incendie et de secours (SIS) ;
- les Samu-Smur ;
- les maîtres-nageurs sauveteurs, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross) ;
- les services de police et de gendarmerie ;
- les services d'accueil aux urgences générales et pédiatriques et les services de réanimation adulte et pédiatrique.

Pour informer l'ensemble de ces services de secours de la tenue de l'enquête, des courriers d'information comprenant le questionnaire (annexe 1), l'affiche de l'enquête (annexe 2) et une fiche d'information pouvant être distribuée aux proches de la victime (annexe 3) ont été envoyés en amont de la réalisation de l'enquête NOYADES 2021. En outre, une instruction du ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - DGSCGC) en date du 6 avril 2021 a été adressée aux préfets de département pour inciter leurs services à participer à l'enquête.

La mise en place de l'enquête NOYADES 2021 (écriture du protocole d'études, animation du réseau de partenaires, production du matériel de l'enquête) et la production des livrables de l'enquête ont été réalisées par Santé publique France. La collecte, la saisie des données, la gestion de la base de données, ainsi que le traitement et l'analyse de ces données ont été assurées, sous la coordination de Santé publique France, par l'Institut Ipsos, également chargé de relancer les services de secours organisés et les établissements hospitaliers si un questionnaire renvoyé était incomplet ou manquant.

1. Les noyades survenues dans les outre-mer sont prises en compte dans l'enquête. Le contexte et les circonstances de ces noyades peuvent être différents de ceux en métropole notamment concernant la saisonnalité de la baignade spécifique à chaque territoire.

2.2 Le questionnaire et la base d'enquête

Les questionnaires étaient remplis si possible le jour même de la noyade par l'équipe intervenant auprès du noyé et pour chaque noyade. En moyenne dans les trois jours qui suivent la noyade, le service de secours organisé transmettait à Ipsos le questionnaire rempli selon l'une des modalités suivantes :

- en saisissant directement les données sur l'application internet mise à leur disposition ;
- en le transmettant par courrier ou courriel à Ipsos.

Pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données, les données transmises par les services de secours ont été complétées par trois sources d'information supplémentaires :

- le bulletin quotidien du Centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA), qui recense l'activité des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) en France, notamment les interventions pour noyade ;
- les remontées de la veille presse quotidienne régionale et nationale (PQR/PQN) sur les cas de noyade ;
- le système de surveillance du réseau Oscour® qui collecte les données issues des passages aux urgences pour près de 700 services d'urgence de France, représentant plus de 90 % des passages totaux.

À partir de ces sources, certaines données manquantes ont pu être complétées et les services de secours recontactés si un cas identifié n'était pas remonté dans la base.

Ipsos s'est assuré du bon déroulement de l'enquête sur le terrain, en contrôlant le recueil et la saisie directement via une application accessible par les intervenants, en vue de la constitution d'une base de données unique. Une assistance téléphonique auprès des services de secours était également prévue pour les aider à compléter ou à envoyer les questionnaires. Dans la première base regroupant l'ensemble des cas remontés, certaines incohérences ont pu être corrigées et les doublons supprimés grâce à des algorithmes préalablement établis. Un travail continu pendant et après l'enquête a été mené sur la mise à jour des données concernant le caractère accidentel ou intentionnel de la noyade notamment auprès des services de police et de gendarmerie et sur l'information du décès survenu à l'hôpital du fait de la remontée tardive de ces informations. La consolidation de la base de données a été achevée en décembre 2021.

Le questionnaire portait sur la victime et les circonstances de la noyade. Il comprenait les informations suivantes (annexe 1) :

- la date, l'heure et le code postal du lieu d'intervention ;
- les caractéristiques démographiques de la victime (sexe, date de naissance ou âge, département ou pays de résidence) ;
- les conditions de survenue de la noyade (accident, agression, suicide ou origine inconnue) ;
- le stade de la noyade (aquastress, petite noyade, grande noyade, anoxie)
- le lieu de la noyade :
 - o piscine privée familiale (dont l'accès est privé)
 - o piscine publique ou privée d'accès payant (où un maître-nageur sauveteur est chargé de la surveillance), qui incluent les piscines municipales, les bases de loisirs et les parcs d'attraction
 - o piscine privée à usage collectif dont l'accès gratuit est réservé à un certain public (hôtel, résidence, camping ou club de vacances)
 - o cours d'eau (fleuve, rivière, rigole, canal)
 - o plan d'eau (étang, lac, mare)
 - o mer dans la bande des 300 mètres
 - o mer au-delà de la bande des 300 mètres
 - o autres lieux (baignoire, bassin, piscine gonflable et autres points d'eau)

- la sécurité du lieu de la noyade :
 - o pour les piscines privées : type (enterrée ou hors-sol), présence d'un dispositif de sécurité, type de dispositif de sécurité (barrière, alarme, couverture, abri ou autre), mise en place du dispositif de sécurité
 - o pour les cours d'eau, plan d'eau ou mer : surveillance de la zone de baignade (zone de baignade aménagée, bénéficiant d'une surveillance par un professionnel), interdiction de la zone de baignade (zone de baignade dangereuse où il est indiqué qu'il est interdit de se baigner)
- les activités pratiquées lors de la noyade :
 - o baignade
 - o bateau à moteur (plaisance)
 - o bateau à voile (plaisance)
 - o *bodyboard* (ou surf)
 - o canoë, kayak ou rafting
 - o pêche
 - o planche à voile
 - o plongée apnée
 - o plongée bouteille
 - o plongeon
 - o scooter des mers
 - o *stand up paddle*
 - o autre activité pratiquée
- le type d'activité (encadrée, autonome) ;
- le port d'un gilet de sauvetage ;
- les circonstances de la noyade :
 - o consommation d'alcool
 - o consommation de drogue
 - o chute
 - o courants, baïnes
 - o épilepsie
 - o épuisement
 - o hydrocution
 - o malaise
 - o manque de surveillance
 - o ne sait pas nager
 - o phase digestive
 - o autres circonstances
- le devenir immédiat de la victime : décès sur le lieu de la noyade ou hospitalisation ;
- la sortie de l'hôpital : date de sortie, décès éventuel à l'hôpital, séquelles éventuelles.

2.3 Les analyses statistiques et la présentation des résultats

Les résultats présentés dans ce rapport décrivent la fréquence des noyades selon les caractéristiques de la victime, le lieu et les circonstances de la noyade. Les effectifs sur lesquels portent les calculs ont été établis en excluant les non-réponses.

La proportion de décès parmi les noyades accidentelles est mesurée en rapportant le nombre de noyades accidentelles suivies de décès au nombre total de noyades accidentelles pour une population donnée. La comparaison statistique de proportions entre les différentes sous-populations a été produite avec des tests de Student du fait de la fluctuation aléatoire des effectifs, les résultats présentés sont significatifs au seuil de 5 %. Le calcul des taux d'incidence et de mortalité a été effectué en rapportant le nombre de noyades et de décès par noyade aux effectifs de la population française au 1^{er} janvier 2021 fournies par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

3. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE NOYADES 2021

3.1 Toutes noyades

En France, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021, 1 753 noyades suivies d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès ont été recensées par l'enquête NOYADES et étaient réparties en :

- 1 480 noyades accidentelles (85 % de l'ensemble des noyades) ;
- 181 noyades intentionnelles (suicide, tentative de suicide ou agression ; 10 %) ;
- 92 noyades d'origine inconnue (5 %).

Les noyades dont l'origine était inconnue sont les noyades dont l'intentionnalité n'a pas pu être déterminée au moment de la clôture de la collecte des données. Les raisons ont été multiples : une impossibilité de récupérer l'information ou de trancher entre le caractère accidentel ou intentionnel de la noyade du fait d'une enquête de police ou de gendarmerie encore en cours, etc.

Parmi les 1 753 noyades, environ un tiers (31 %, soit 549) ont été fatales c'est-à-dire suivies de décès et étaient répartis en :

- 1 480 noyades accidentelles dont 27 % suivies de décès (n=394) ;
- 181 noyades intentionnelles dont 52 % suivies de décès (n=95) ;
- 92 noyades d'origine inconnue dont 65 % suivies de décès (n=60).

Les caractéristiques des victimes et les circonstances de survenue des noyades ont été exclusivement analysées pour les 1 480 noyades accidentelles de l'été 2021.

3.2 Noyades accidentelles

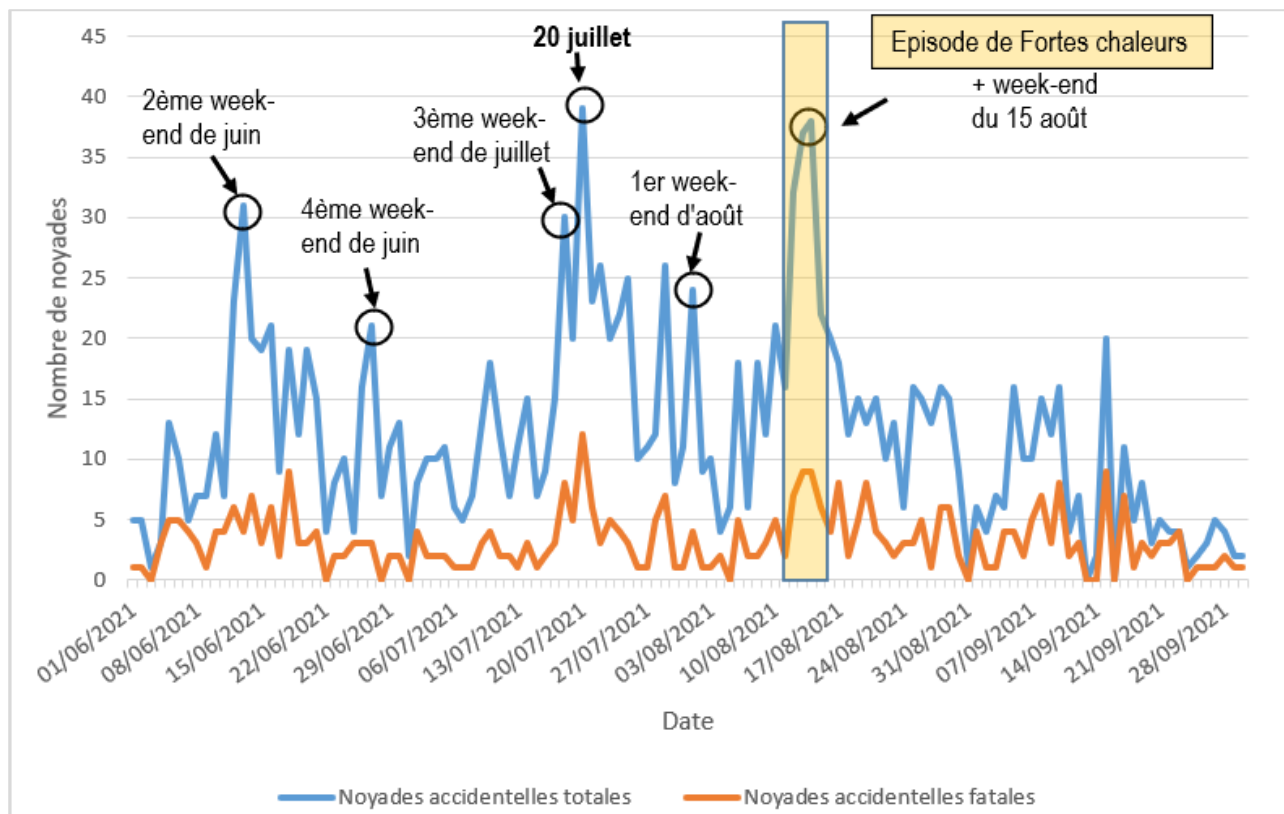
3.2.1 Nombre quotidien des noyades accidentelles pendant l'été 2021

L'analyse de l'évolution du nombre quotidien de noyades accidentelles durant l'été 2021 indiquait, comme en 2018, que ce nombre variait selon le jour avec davantage de noyades pendant les week-ends (15 noyades quotidiennes en moyenne vs 11 en semaine) et selon la température avec davantage de noyades pendant les périodes de fortes chaleurs (figure 1 et annexe 4).

Ainsi, des pics de noyades accidentelles ont été observés durant le week-end du 15 août, où 129 noyades ont été comptabilisées du jeudi 12 au dimanche 15. Dans cet intervalle, le nombre quotidien de noyades accidentelles était élevé 3 jours consécutifs entre le jeudi et le samedi (respectivement 32, 37 et 38 noyades). Cette période coïncide avec un épisode de fortes chaleurs en France métropolitaine [18]. Le pic quotidien le plus élevé de l'été (39 noyades) a, quant à lui, été observé juste après le troisième week-end de juillet, sur la journée du mardi 20 juillet (la température moyenne maximale en France était de 30°C et il s'agissait de la veille de la mise en place du passe sanitaire obligatoire dans les lieux de culture et de loisirs accueillant plus de 50 personnes, dont les piscines). Le deuxième week-end du mois de juin a été le deuxième week-end le plus alarmant (54 noyades relevées samedi et dimanche). En outre, neuf décès par noyade accidentelle ont été recensés le mercredi 15 septembre 2021 sur les côtes de Méditerranée (Aude, Hérault, Bouches-du-Rhône) du fait de courants d'arrachement provoqués par des vagues importantes dans un contexte climatique favorable (températures de l'air et de l'eau élevées). Les vagues qui se brisent sur la plage provoquent un ressac qui emporte les baigneurs vers le large avec un fort risque

d'épuisement pour tenter de revenir vers la plage, et de noyade. Ces courants d'arrachement sont un phénomène semblable aux baïnes bien connues sur la côte atlantique du Sud-Ouest mais beaucoup moins en mer Méditerranée. À cette période, il n'y avait plus de surveillance des plages et ce jour-là, de nombreuses plages avaient hissé le drapeau rouge interdisant la baignade. Météo-France avait placé l'Hérault, département où sont survenues 5 des 9 noyades fatales, en vigilance orange aux orages et pluie-inondations, avec recommandation d'éviter la baignade en mer ou en rivière.

Figure 1. Nombre quotidien de noyades accidentelles durant l'été 2021, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France



3.2.2 Comparaison des données globales entre les enquêtes 2018 et 2021

Le nombre de noyades accidentelles de l'été 2021 (1 480) a été en baisse de 10 % par rapport à celui de l'été 2018 qui détient le record sur l'ensemble des enquêtes NOYADES avec 1 649 noyades accidentelles (tableau 1). La part de décès était comparable avec 27 % en 2021 contre 25 % en 2018.

L'écart entre le nombre de noyades accidentelles total ou suivies de décès en 2018 et 2021 varie selon les périodes. Lors de la première quinzaine de juin et la première quinzaine de septembre 2021, on observe un nombre plus élevé de noyades accidentelles par rapport à 2018 sur ces mêmes périodes. Ces augmentations pourraient être liées à des conditions climatiques plus favorables à la baignade en 2021 qu'en 2018 lors de ces deux quinzaines. Le nombre plus élevé de noyades accidentelles survenues sur la première quinzaine de juin 2021 est également survenu dans un contexte de levée des mesures de restriction déployées pour la gestion de l'épidémie de COVID-19. Une partie de ces noyades pourrait donc être au moins partiellement liée à une mauvaise appréciation par les baigneurs de leurs capacités physiques ou à une dégradation de l'état de santé au sortir d'une longue période de confinement et moindre activité.

Lors de la première quinzaine de juillet et la première quinzaine d'août 2021, le nombre moins élevé de noyades accidentelles par rapport à 2018 sur les mêmes périodes pourrait être lié aux conditions climatiques beaucoup moins favorables à la baignade (températures, ensoleillement) sur une large partie du territoire métropolitain.

Tableau 1. Évolution du nombre des noyades accidentelles, totales et suivies de décès, entre les enquêtes NOYADES 2018 et 2021 par période de 15 jours, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480) / 1^{er} juin au 30 septembre 2018 (N=1 649), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

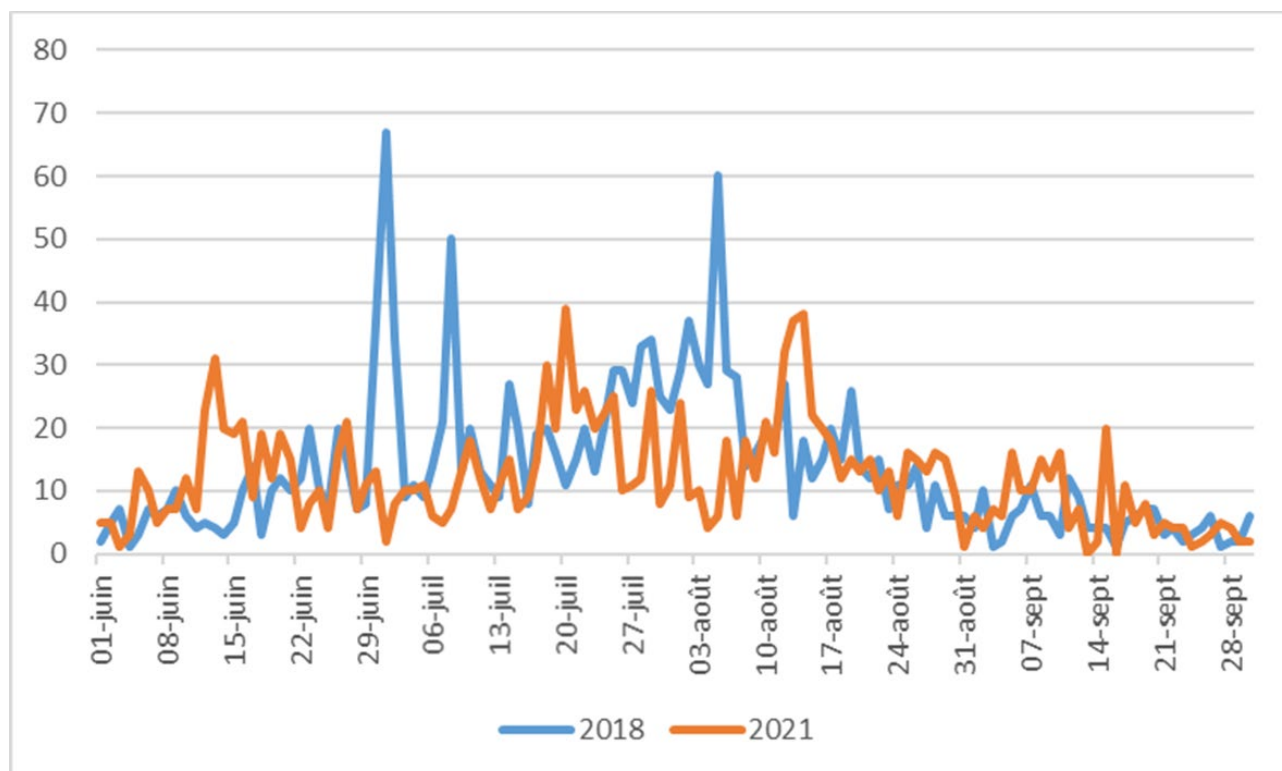
Période	2018	2021	Evolution du nombre de noyades accidentelles totales entre 2018 et 2021	Evolution du nombre de noyades accidentelles suivies de décès entre 2018 et 2021
Du 1er au 15 juin	75 (25)	168 (51)	Augmentation (p<0,05)	Augmentation (p<0,05)
Du 16 au 30 juin	195 (44)	189 (44)	Pas de différence significative	Pas de différence significative
Du 1er au 15 juillet	328 (72)	142 (29)	Diminution (p<0,05)	Diminution (p<0,05)
Du 16 au 31 juillet	339 (69)	307 (67)	Pas de différence significative	Pas de différence significative
Du 1er au 15 août	370 (99)	273 (58)	Diminution (p<0,05)	Diminution (p<0,05)
Du 16 au 31 août	193 (45)	207 (62)	Pas de différence significative	Pas de différence significative
Du 1er au 15 septembre	89 (26)	135 (53)	Augmentation (p<0,05)	Augmentation (p<0,05)
Du 16 au 30 septembre	59 (26)	59 (30)	Pas de différence significative	Pas de différence significative
Total	1 648 (406)	1 480 (394)	Diminution (p<0,05)	Pas de différence significative

* Il n'y avait pas d'information sur le jour pour 1 personne en 2018.

Note de lecture : dans la 2^e et 3^e colonne, le 1^{er} nombre correspond aux noyades totales, le 2^e, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

En 2018, les noyades accidentelles, suivies de décès ou non, avaient davantage été observées durant les week-ends de juillet et d'août. En 2021, des pics sont apparus dès le 2nd week-end de juin. En 2021 près d'un quart des noyades (24 %) a eu lieu en juin et 13 % en septembre, soit plus qu'en 2018, respectivement 16 % et 9 %. A contrario, sur le mois de juillet 2021, une proportion moins élevée de noyades accidentelles a été relevée (30 % contre 40 % en juillet 2018) (figure 2).

Figure 2. Nombre quotidien de noyades accidentelles entre les enquêtes 2018 et 2021, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480) / 1^{er} juin au 30 septembre 2018 (N=1 649), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France



3.2.3 Caractéristiques sociodémographiques des victimes de noyades accidentelles

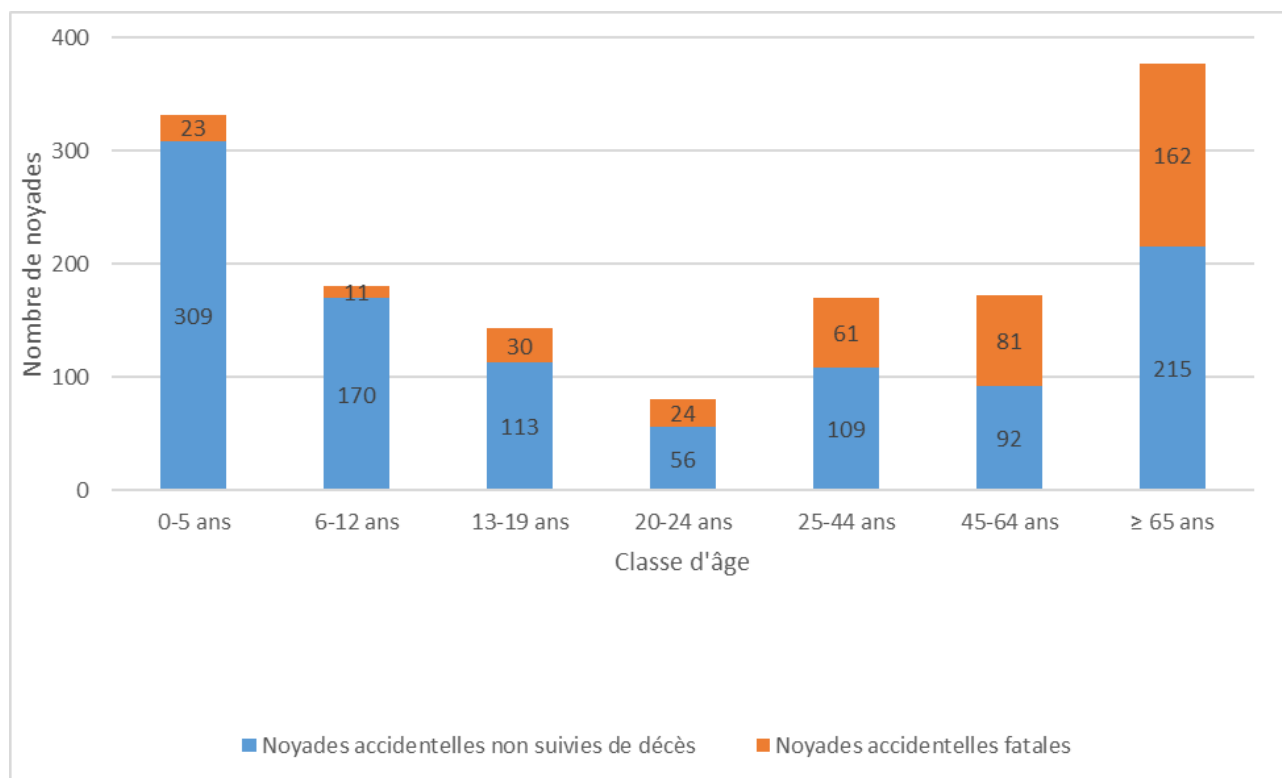
Les hommes ont été proportionnellement plus nombreux à se noyer que les femmes : ils sont 959 à avoir été victimes d'une noyade accidentelle (66 % d'entre elles) contre 501 pour les femmes (34 %), soit un sex-ratio H/F de 1,9 stable par rapport aux enquêtes précédentes. Ils ont été proportionnellement plus nombreux à décéder : sur l'ensemble des décès, 301 ont concerné des hommes (77 %) et 89 des femmes (23 %), soit un sex-ratio de 3,4. Le taux de décès après noyade variait selon le sexe avec 31 % des noyades qui ont été suivies d'un décès chez les hommes alors que ce taux était de 18 % chez les femmes.

Le taux d'incidence pour les noyades accidentelles a été estimé pour les seuls résidents français (en excluant les noyades des personnes résidant à l'étranger) à 2,1/100 000. Les taux d'incidence les plus élevés ont été observés chez les enfants âgés de moins de 6 ans (7,4/100 000), 6-12 ans (2,9/100 000) et les adultes âgés de 65 ans et plus (2,6/100 000). Le taux de mortalité pour les noyades accidentelles a été estimé à 0,5/100 000 tous âges confondus. Les taux de mortalité les plus élevés ont été observés chez les personnes âgées de 65 ans et plus (1,1/100 000) et entre 20-24 ans (0,6/100 000).

L'âge des victimes allait de 4 mois à 98 ans, avec une médiane, pour l'ensemble des noyades accidentelles de 23 ans et de 57 ans pour les seules noyades fatales. L'âge moyen calculé sur l'ensemble des noyades accidentelles était de 34 ans. Au total, 332 enfants âgés de moins de 6 ans se sont noyés accidentellement (ils représentaient 23 % des noyés) (figure 3). Les personnes âgées de 65 ans et plus ont été 377 à se noyer (soit 26 % des noyades).

La proportion de décès (27 % au global) variait selon l'âge et était plus élevée dans les tranches d'âge les plus élevées. Elle était respectivement pour les classes d'âge suivantes de : 7 % chez les moins de 6 ans, 6 % chez les 6-12 ans, 21 % chez les 13-19 ans, pour ensuite atteindre 30 % chez les 20-24 ans, 36 % chez les 25-44 ans, 47 % chez les 45-64 ans et enfin 43 % chez les 65 ans et plus.

Figure 3. Nombre de noyades accidentelles suivies ou non de décès par classe d'âge, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 456)*, Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

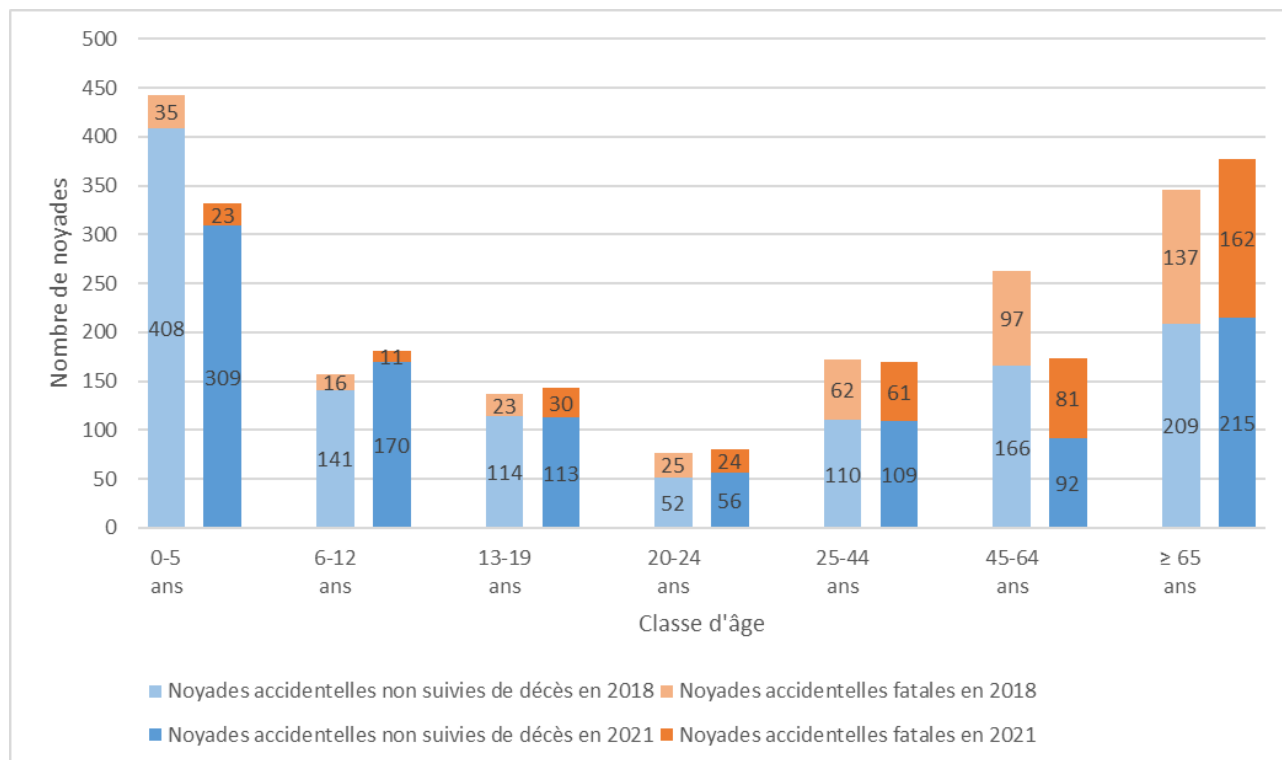


* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 24 personnes.

En 2021, ce sont les 65 ans et plus qui ont été la classe d'âge la plus concernée par les noyades devant les moins de 6 ans alors que c'était l'inverse en 2018. Durant l'été 2021, la proportion des noyades accidentelles des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté par rapport à 2018 passant de 22 % à 26 % (figure 4). Chez les enfants âgés de moins de 6 ans et les adultes âgés 45-64 ans, cette proportion a diminué passant respectivement de 28 % à 23 % et de 17 % à 12 %.

Concernant la proportion des noyades suivies de décès, entre 2018 et 2021, elle a augmenté au sein de la classe d'âge 45-64 ans passant de 37 % à 47 % et dans une moindre mesure chez les personnes âgées de 65 ans et plus, de 40 % à 43 %.

Figure 4. Comparaison du nombre de noyades accidentelles par classe d'âge et par année d'enquête, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 456)* / 1^{er} juin au 30 septembre 2018 (N=1 595) **, Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France**



* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 24 personnes en 2021.

** Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 54 personnes en 2018.

Note de lecture : pour chaque classe d'âge, la première colonne concerne l'enquête 2018 et la seconde colonne l'enquête 2021.

3.2.4 Noyades accidentelles selon les lieux

3.2.4.a Noyades accidentelles selon la région et le département

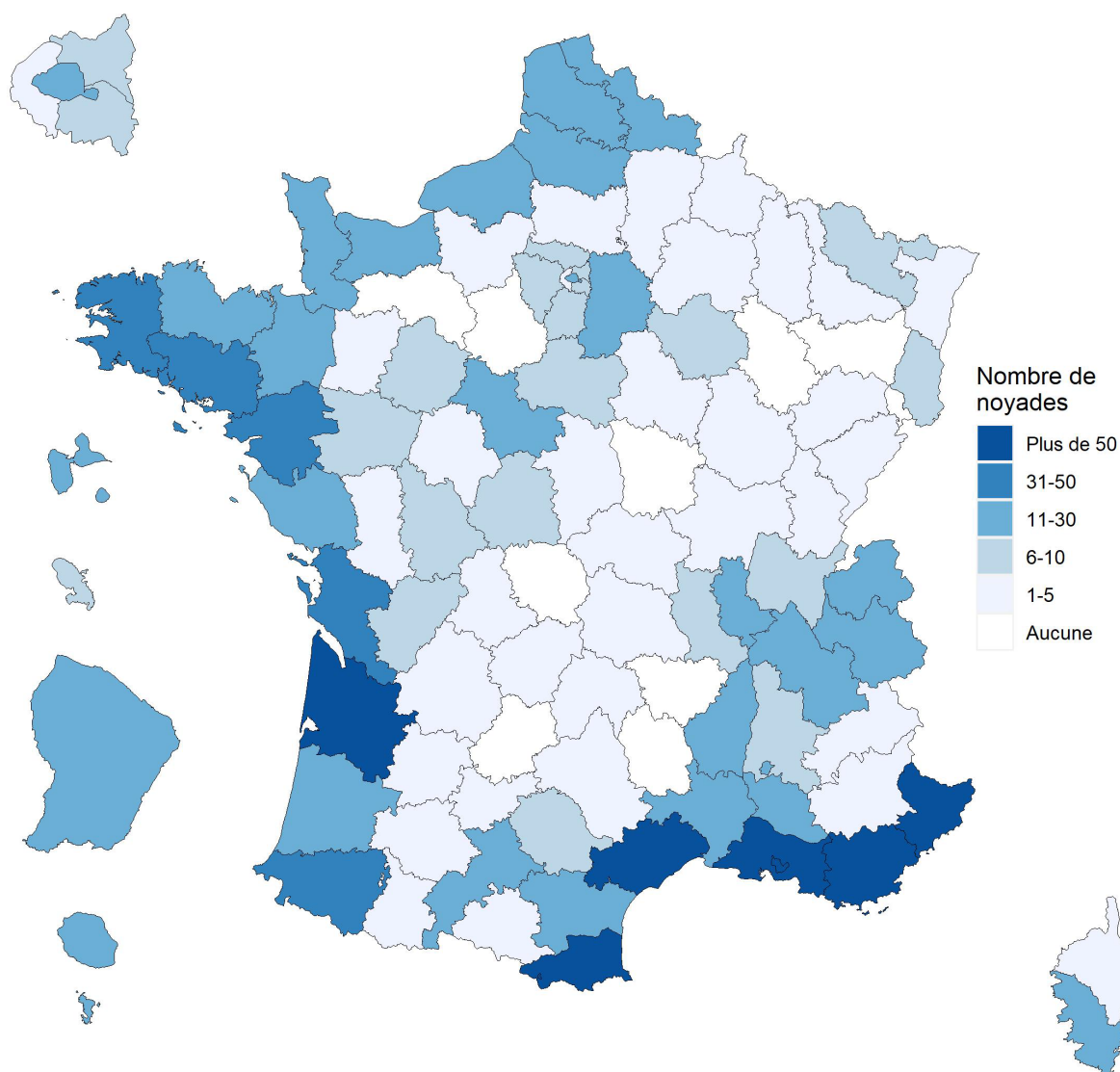
Les noyades accidentelles sont plus nombreuses dans les départements et régions ayant une façade maritime et globalement dans la moitié sud de la France, zone qui concentre 60 % des piscines privées familiales françaises [19] et un nombre important de cours d'eau et plans d'eau.

Deux-tiers des noyades (69 %) et des décès (64 %) sont survenues dans cinq régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur (n=337), Occitanie (n=266), Nouvelle-Aquitaine (n=186), Auvergne-Rhône-Alpes (n=121) et Bretagne (n=108) (tableau 2 et annexe 6). La proportion de décès rapportés au nombre de noyades a été la plus élevée (supérieure à 35 %) dans les régions de Bourgogne-Franche-Comté, de Bretagne, du Grand-Est et des Pays de la Loire alors que dans les trois régions avec le nombre le plus élevé de noyades (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine), cette proportion était autour de 20 %. Pour ces indicateurs, aucun changement notable n'est survenu entre 2018 et 2021.

Les noyades accidentelles survenues dans les régions d'outre-mer et celles suivies de décès ont représenté respectivement 6 % du total des noyades accidentelles en France et 7 % du total des noyades suivies de décès.

Quant aux départements, ceux qui ont enregistré le plus de noyades ont été le Var (146 noyades), l'Hérault (112), les Bouches-du-Rhône (83), les Alpes-Maritimes (80), la Gironde (66) et les Pyrénées-Orientales (64), représentant 37 % du total (carte 1, annexe 6). Les départements qui ont enregistré le plus de noyades fatales (carte 2, annexe 6) ont été le Var (32), le Morbihan (19), l'Hérault (15), les Bouches-du-Rhône (15) et les Alpes-Maritimes (15), représentant 24 % du total. Les territoires dans lesquels on a observé un grand nombre de noyades sont certainement aussi ceux où l'on se baigne le plus même si on ne peut l'affirmer catégoriquement en l'absence d'un dénominateur fiable du nombre de baignades sur la période d'étude.

Carte 1. Répartition départementale des noyades accidentelles, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France



Carte 2. Répartition départementale des noyades accidentelles suivies de décès, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=394), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

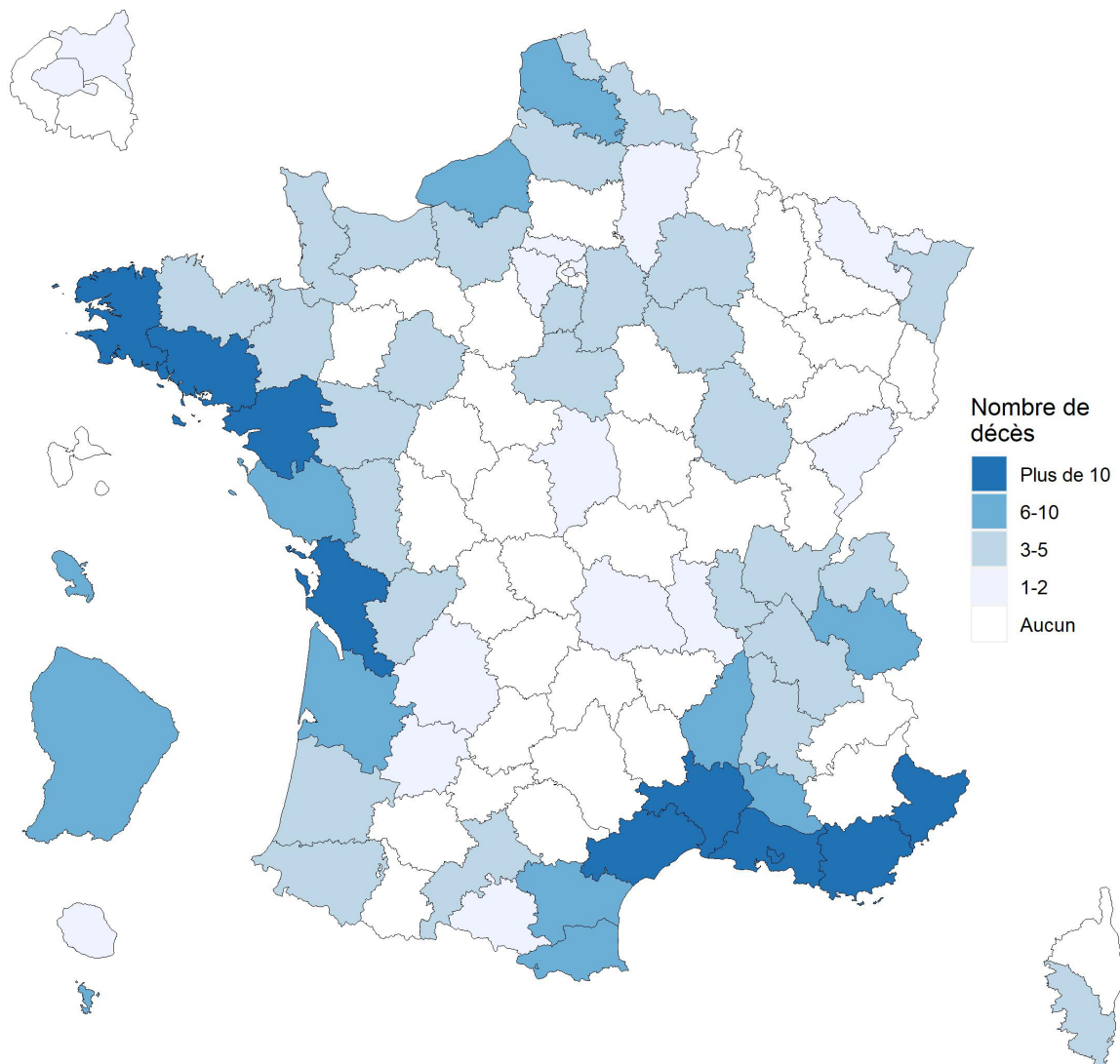


Tableau 2. Répartition des noyades accidentelles totales et suivies de décès par région, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

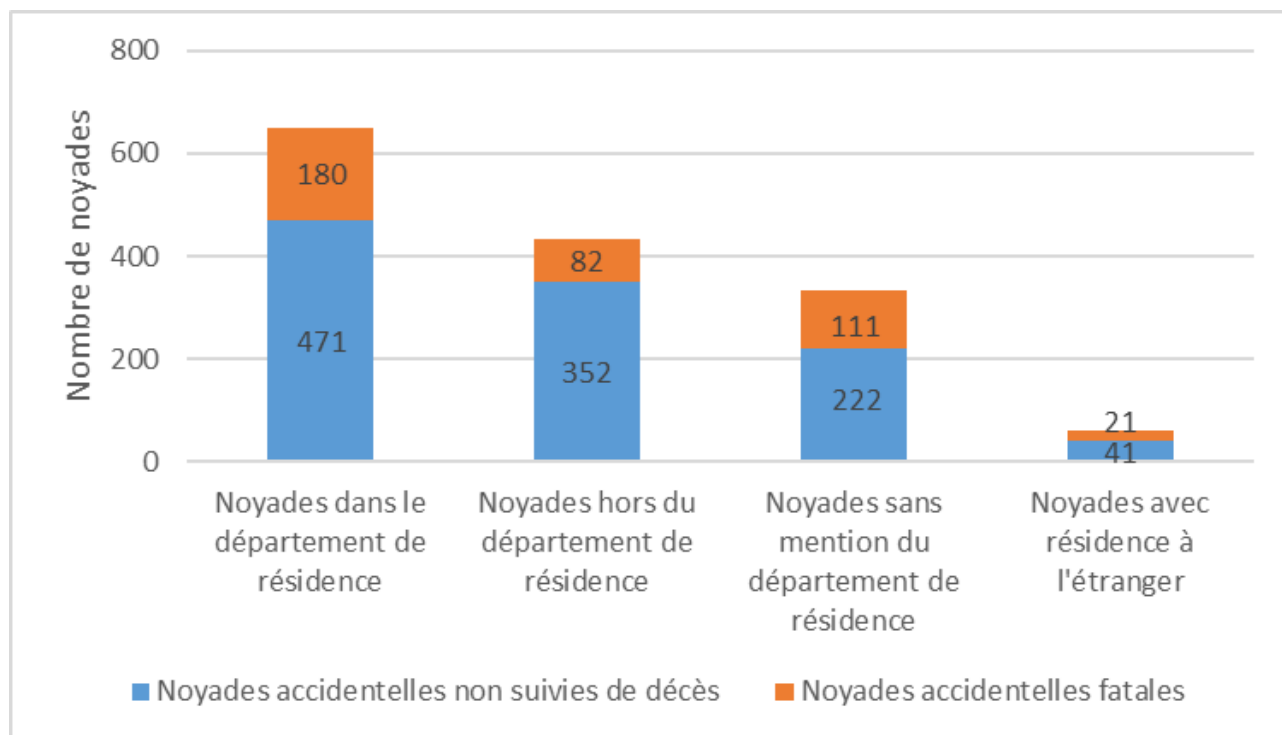
Région	Nombre de noyades accidentelles totales (et suivies de décès)	Proportion de noyades suivies de décès (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	121 (38)	31
Bourgogne-Franche-Comté	19 (9)	47
Bretagne	108 (45)	42
Centre-Val de Loire	36 (11)	31
Corse	24 (4)	17
Grand Est	42 (15)	36
Hauts-de-France	59 (17)	29
Île-de-France	64 (16)	25
Normandie	56 (17)	30
Nouvelle-Aquitaine	186 (43)	23
Occitanie	266 (53)	20
Pays de la Loire	79 (28)	35
Provence-Alpes-Côte d'Azur	337 (70)	21
Ensemble de l'outre-mer	83 (28)	34
Total	1 480 (394)	27

Note de lecture : dans la 2^e colonne, le 1^{er} nombre correspond aux noyades totales, le 2^e, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

3.2.4.b Noyades accidentelles selon le lieu de résidence

Concernant le département ou pays de résidence des victimes d'une noyade accidentelle, 44 % des victimes se sont noyées dans leur département de résidence, 29 % hors de leur département de résidence, 4 % avaient leur résidence à l'étranger et pour 23 %, l'information du lieu de résidence manquait (figure 5). Pour les résidents en France, la proportion de décès était plus élevée lorsque la noyade avait eu lieu dans le département de résidence (28 % vs 19 % hors du département de résidence). La proportion de noyades suivies de décès concernant les victimes résidant à l'étranger (sans que l'on sache si ces personnes étaient de nationalité étrangère) était de 34 %.

Figure 5. Répartition des noyades accidentelles suivies ou non de décès selon le lieu de résidence, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France



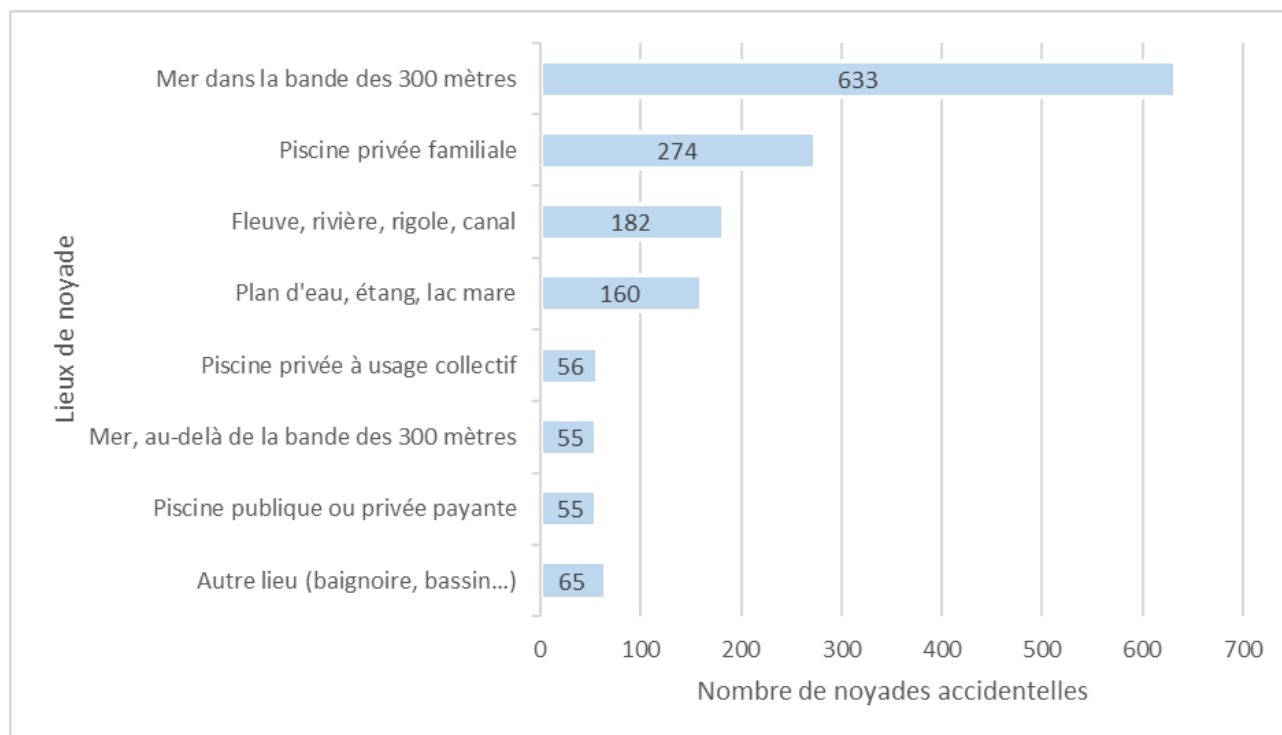
3.2.4.c Noyades accidentelles selon le lieu de la noyade

Parmi les noyades accidentelles, 688 (47 %) ont eu lieu en mer, 385 (26 %) en piscine tous types confondus, 182 (12 %) en cours d'eau, 160 (11 %) en plan d'eau et 65 (4 %) dans d'autres lieux (baignoires, bassins, etc.) (figure 6). Parmi les noyades fatales, 172 (44 %) sont survenues en mer, 75 (19 %) en cours d'eau, 79 (20 %) en plan d'eau, 59 (15 %) en piscine tous types confondus et 9 (2 %) dans d'autres lieux (figure 6).

La proportion de décès est plus élevée dans le cas de noyades survenues en plan d'eau (49 %) et en cours d'eau (41 %). Cette proportion de noyades suivies de décès est de 25 % en mer (24 % en mer dans la bande des 300 mètres et 35 % en mer, au-delà de la bande des 300 mètres), 15 % en piscine tous types confondus (19 % en piscine privée familiale, 5 % en piscine publique ou privée payante, 7 % en piscine privée à usage collectif), et 14 % dans d'autres lieux.

Enfin, en 2021, comparativement à 2018, c'est en mer, dans les cours d'eau et plans d'eau que le plus grand nombre de noyades a été enregistré avec 70 % des noyades accidentelles, soit 5 points de plus qu'en 2018. La proportion des noyades en piscine a reculé de 4 points (26 % des noyades accidentelles en 2021 vs 30 % en 2018), plus particulièrement en piscine publique ou privée payante et dans les piscines privées à usage collectif.

Figure 6. Répartition des noyades accidentelles par lieu de noyade, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France



Globalement les jeunes enfants se noient davantage en piscine : 70 % (n=231) des noyades chez les enfants âgés de moins de 6 ans ont eu lieu dans une piscine dont 8 % (n=18) ont été suivies de décès (tableau 3). Les plus âgés se noient plutôt en mer : 70 % (n=263) des noyades pour les plus de 65 ans, et ces noyades sont plus souvent suivies de décès, 37 % (n=96 décès), que pour les autres tranches d'âge.

Tableau 3. Nombre de noyades accidentelles totales et suivies de décès par lieu de noyade et classe d'âge, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 456)*, Enquête NOYADES 2021 - 9^{ème} édition, Santé publique France

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	≥ 65 ans	Total
Piscine, total	231 (18)	59 (0)	17 (2)	9 (1)	10 (1)	18 (11)	40 (25)	384 (58)
Piscine privée familiale	191 (18)	19 (0)	5 (1)	4 (0)	9 (1)	14 (11)	31 (20)	273 (51)
Piscine publique ou privée payante	14 (0)	19 (0)	7 (0)	5 (1)	0 (0)	4 (0)	6 (2)	55 (3)
Piscine privée à usage collectif	26 (0)	21 (0)	5 (1)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	3 (3)	56 (4)
Fleuve, rivière, rigole, canal	8 (0)	24 (3)	29 (15)	16 (10)	45 (17)	29 (16)	25 (14)	176 (75)
Plan d'eau, étang, lac, mare	25 (2)	14 (5)	19 (9)	20 (10)	23 (14)	21 (16)	38 (23)	160 (79)
Mer, total	39 (1)	79 (3)	71 (4)	35 (3)	84 (27)	100 (37)	263 (96)	671 (171)
Mer dans la bande des 300 mètres	38 (0)	74 (2)	68 (4)	32 (3)	69 (21)	91 (34)	252 (89)	624 (153)
Mer, au-delà de la bande des 300 mètres	1 (1)	5 (1)	3 (0)	3 (0)	15 (6)	9 (3)	11 (7)	47 (18)
Autre lieu (baignoire, bassin, etc.)	29 (2)	5 (0)	7 (0)	0 (0)	8 (2)	5 (1)	11 (4)	65 (9)
Total	332 (23)	181 (11)	143 (30)	80 (24)	170 (61)	173 (81)	377 (162)	1 456 (392)

* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 24 personnes en 2021.

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

3.2.4.c1 Noyades accidentelles en piscine

Les noyades en piscine représentaient 26 % (n=385) des noyades et 15 % (n=59) des décès. Elles concernaient essentiellement les jeunes enfants : les moins de 6 ans représentaient 60 % (n=231) des noyades en piscine (tous types de piscines confondus), les plus de 65 ans seulement 10 % (n=40). Parmi les décès en piscine, l'ordre s'inverse car 42 % (n=25 décès) impliquaient des personnes de 65 ans et plus, vs 31 % (n=18 décès) pour des moins de 6 ans. Les noyades en

piscine sont donc plus fréquemment fatales chez les plus âgés, puisque dans cette classe d'âge 63 % des noyades en piscine sont suivies de décès contre 8 % pour les moins de 6 ans.

Pour les seules piscines privées familiales, 70 % (n=191) des noyades et 35 % (n=18) des décès concernaient les moins de 6 ans. Tout âge confondu, 19 % (n=51) des noyades en piscine privée familiale ont été suivies d'un décès : cette proportion de décès parmi les noyades était de 9 % chez les moins de 6 ans mais représentait près des deux-tiers des noyades (65 %) chez les 65 ans et plus.

Parmi les noyades accidentelles en piscine privée familiale, lorsque l'information était disponible, 70 % (n=127) ont eu lieu dans une piscine enterrée et 30 % (n=54) dans une piscine hors-sol. Pour ces dernières, la loi n'instaure pas la présence obligatoire d'un dispositif de sécurité. A contrario, la loi relative à la sécurité des piscines a rendu obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'équipement d'un dispositif de sécurité normalisé autour de toutes les piscines privées enterrées. Dans le cadre de l'enquête, l'existence d'un dispositif de sécurité (barrière, alarme, couverture, abri) a été rapporté dans 58 % (n=66) des piscines privées enterrées soit une baisse de 10 points par rapport à 2018. Lorsque la présence d'un dispositif de sécurité a été rapportée, il s'agissait d'une barrière dans 31 % des cas, d'une couverture dans 25 % des cas, d'une alarme dans 21 % des cas et d'un abri dans 9 % des cas.

Les noyades en piscine publique ou privée payante² et en piscine privée à usage collectif³ ont concerné principalement les moins de 12 ans : 36 % (n=40) de ces noyades concernaient les moins de 6 ans et 36 % (n=40) les 6-12 ans vs moins de 28 % (n=31) pour les autres classes d'âge. Les décès en piscine publique ou privée payante et ceux en piscine privée à usage collectif ont représenté moins de 1 % (respectivement 3 et 4 décès) de l'ensemble des décès par noyade accidentelle (n=394 décès). Seulement 5 % des noyades en piscine publique ou privée payante sont suivies d'un décès et 7 % en piscine privée à usage collectif. Ce sont les adultes qui décèdent le plus fréquemment d'une noyade en piscine publique ou privée (6 décès sur 7).

3.2.4.c2 Noyades accidentelles en cours d'eau (fleuve, rivière, rigole, canal)

Les noyades en cours d'eau représentaient 12 % (n=182) des noyades et 19 % (n=75) des décès. Ces noyades accidentelles concernaient principalement les adolescents et les adultes (jusqu'à 44 ans) : 20 % (n=29) des noyades chez les 13-19 ans, 20 % chez les 20-24 ans (n=16) et 27 % (n=45) des noyades chez les 25-44 ans.

Les noyades suivies de décès en cours d'eau sont plus fréquentes chez les adolescents : 50 % (n=15) des noyades suivies de décès ont eu lieu en cours d'eau chez les 13-19 ans, 42 % (n=10) chez les 20-24 ans et 28 % (n=17) chez les 25-44 ans. Les noyades en cours d'eau étaient suivies d'un décès dans 41 % des noyades accidentelles, cette proportion de décès parmi les noyades en cours d'eau est particulièrement élevée chez les 45 à 64 ans et les 65 ans et plus (respectivement 55 % et 56 % de décès).

En cours d'eau, 98 % des noyades sont survenues dans une zone de baignade non surveillée contre 2 % dans une zone de baignade surveillée, et 70 % dans une zone interdite.

3.2.4.c3 Noyades accidentelles en plan d'eau

Les noyades en plan d'eau représentaient 11 % (n=160) des noyades et 20 % des décès (n=79). Elles concernaient plus particulièrement les jeunes de 20 à 24 ans (25 % des noyades dans cette classe d'âge). Ces noyades sont particulièrement fatales : près de la moitié (49 %) sont suivies de décès, surtout aux âges élevés. Très peu concernaient les moins de 6 ans (2 cas de décès).

2. Piscine municipale, de base de loisirs, de parc d'attraction, etc.

3. Piscine d'hôtel, de résidence, de camping, de club de vacances, etc.

En plan d'eau, la proportion de noyades survenues dans une zone de baignade surveillée était de 38 % contre 62 % dans une zone de baignade non surveillée, mais pas toujours dans une zone interdite (24 % des noyades en plan d'eau ont eu lieu dans une zone de baignade interdite)⁴. Pour les noyades dans des zones de baignade interdites, 69 % ont été suivies de décès vs 42 % pour les noyades dans des zones de baignade non interdites.

3.2.4.c4 Noyades accidentelles en mer

Les noyades en mer représentaient 47 % (n=688) des noyades et 44 % (n=172) des décès. Elles concernaient principalement les adultes à partir de 45 ans : 58 % (n=100) des noyades parmi les 45-64 ans et 46 % (n=37) des décès de cette classe d'âge ; et chez les 65 ans et plus respectivement 70 % (n=263) et 59 % (n=96). Ce sont dans ces tranches d'âge que ces noyades sont les plus fatales, 37 % des noyades sont suivies de décès chez les 45-64 ans et 65 ans et plus, cette proportion étant faible chez les enfants de moins de 6 ans (3 %).

Les noyades en mer sont survenues essentiellement dans la bande des 300 mètres (43 %, n=633), dont un quart des cas (24 %) ont été suivies de décès. Celles qui surviennent au-delà de la bande des 300 mètres concernent seulement 4 % des noyades (n=55), mais elles sont plus fréquemment fatales avec 35 % des noyades suivies de décès (n=19).

La proportion de noyades dans une zone de baignade surveillée était de 51 % en mer, dans la bande des 300 mètres, contre 49 % dans une zone de baignade non surveillée. Si peu de noyades sont survenues dans une zone de baignade interdite (6 %), la moitié d'entre elles ont été suivies de décès vs 22 % parmi les noyades survenues dans une zone de baignade non interdite.

3.2.4.c5 Noyades accidentelles en d'autres lieux

Au total, 65 noyades ont eu lieu dans d'autres lieux, comme une baignoire, une piscine gonflable, un bassin, etc. ce qui représente 4 % des noyades accidentelles, et neuf d'entre elles ont été fatales. Sur l'ensemble des noyades survenant dans d'autres lieux, 45 % (n=29) ont concerné des enfants de moins de 6 ans (deux décès sur neuf).

3.2.5 Noyades accidentelles selon la prise en charge et le devenir des victimes

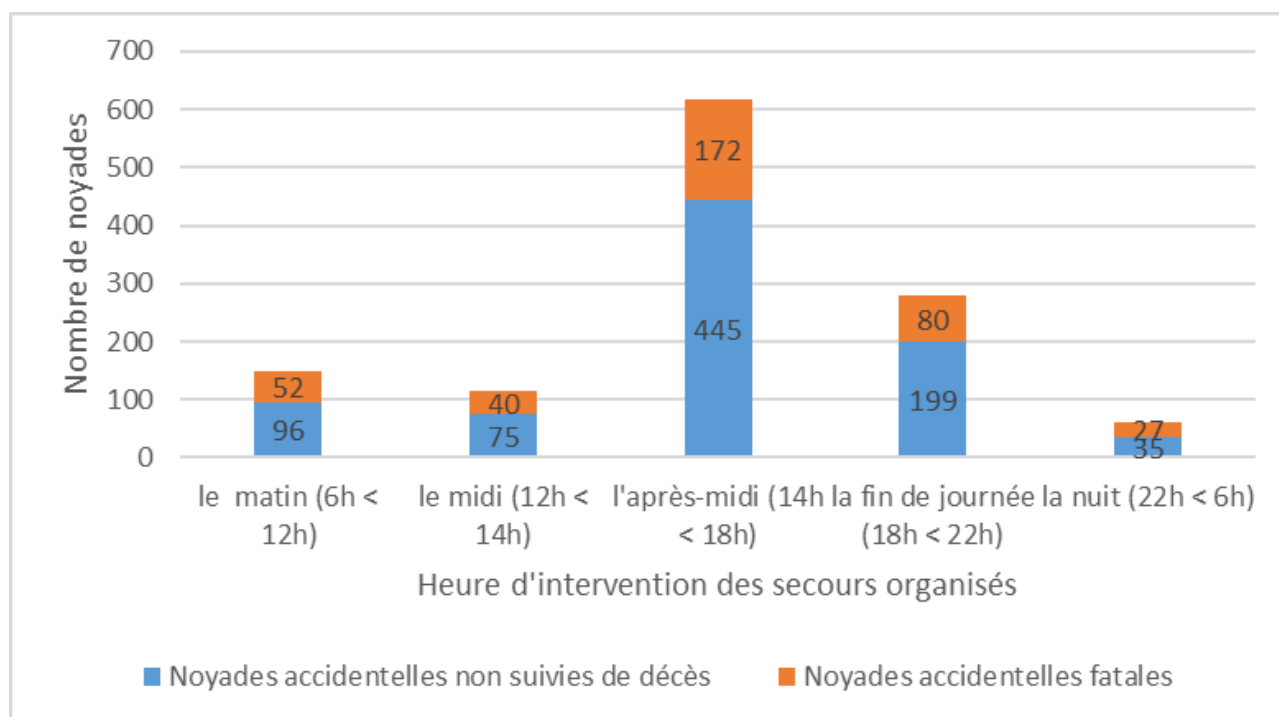
3.2.5.a Noyades accidentelles selon l'heure d'intervention des secours organisés

Les services de secours organisés ont déclaré que 10 % (n=148) des interventions ont été réalisées le matin (entre 6 heures et 11h59), 8 % (n=115) à l'heure du déjeuner (de 12 heures à 13h59), 42 % (n=617) l'après-midi (de 14 heures à 17h59), 19 % (n=279) en soirée (de 18 heures à 21h59) et 4 % (n=62) la nuit (de 22 heures à 5h59). Dans 17 % (n=259) des cas l'heure d'intervention n'était pas précisée (figure 7). Pour les noyades fatales, la répartition était respectivement de 13 %, 10 %, 44 %, 20 %, 7 % et 6 %. La proportion de décès parmi les noyades est plus élevée la nuit (44 %), le matin et à l'heure du déjeuner (35 %) contre 28 % aux autres horaires.

Les interventions le matin ont davantage concerné les noyades des personnes âgées de 65 ans et plus (45 % vs entre 4 et 17 % pour les autres classes d'âge) alors que les interventions en soirée ont davantage pris en charge des enfants de moins de 6 ans et des personnes âgées de 65 ans et plus (respectivement 25 % et 24 %) contre entre 6 et 13 % pour les autres classes d'âge.

⁴ Une zone de baignade non surveillée n'est pas nécessairement interdite.

Figure 7. Répartition des noyades accidentelles suivies ou non de décès selon l'heure d'intervention des secours organisés, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 221)*, Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France



* Il n'y avait pas d'information sur l'heure d'intervention des secours organisés pour 259 personnes.

3.2.5.b Noyades accidentelles selon le devenir de la noyade

La victime était déclarée décédée sur le lieu de noyade dans 22 % des noyades accidentelles (n=322). Cette proportion variait selon le lieu de noyade : 33 % en cours d'eau, 42 % en plan d'eau, 21 % en mer, 14 % en piscine privée familiale et 4 % en piscine publique ou privée payante ou en piscine privée à usage collectif. Au total, 5 % (n=72) des noyades accidentelles ont été suivies d'un décès à l'hôpital.

Pour les personnes transportées à l'hôpital (n=1 158), une durée d'hospitalisation a été renseignée pour 457 victimes (39 %). Dans près de la moitié des cas (48 %, n=220), la victime est sortie de l'hôpital moins de 24 heures après sa prise en charge et dans 31 % des cas (n=140), la durée de prise en charge hospitalière a été d'un jour. La proportion d'enfants de moins de 6 ans étant restés plus d'un jour était de 12 % contre 49 % chez les personnes de 65 ans et plus. La durée moyenne d'hospitalisation était globalement de 2,5 jours [min 0 ; max 93 jours] et variait selon l'âge : chez les moins de 6 ans elle était de 1,5 jours et de 5,7 jours chez les 65 ans et plus (elle variait entre 0,9 et 2,7 jours pour les autres classes d'âge).

3.2.6 Noyades accidentelles selon l'activité pratiquée

Pour les noyades où une activité a été déclarée au moment de la noyade, les trois quarts des victimes (75 %) se baignaient (dont 96 % qui ne faisaient que cela) (tableau 4). Les classes d'âge intermédiaires ont été plus nombreuses à avoir une activité déclarée en dehors de la baignade : 45 % chez les 25-44 ans, 40 % chez les 45-64 ans, 18 % et 34 % pour les autres classes d'âge parmi les adultes. Les cinq activités déclarées hors baignade les plus pratiquées ont été la pêche (34 cas), le canoé / kayak ou rafting (23 cas), le bateau de plaisance à moteur ou à voile (30 cas) et la plongée en apnée (16 cas) et le plongeur (16 cas). Dans 232 cas, une autre activité a été déclarée sans précision quant à la nature de celle-ci.

La part des noyades accidentelles associées à une activité de baignade a été significativement plus élevée pour les personnes âgées de 65 ans et plus (73 % vs 67 % pour l'ensemble). Cette activité de baignade est significativement moins associée aux noyades accidentelles chez les plus jeunes (60 %) et chez les adultes de 25 à 44 ans (56 %).

Les noyades ont été plus souvent suivies de décès dans un contexte rapporté d'une activité en dehors de la baignade comparativement à la pratique de la baignade seule : 37 % vs 25 %, concernant particulièrement les classes d'âge intermédiaires et âgées. Ainsi, 53 % (n=44) des noyades ont été suivies de décès chez les 65 ans et plus pour les noyades avec une autre activité que la baignade, alors que cette proportion était de 11 % (n=10) chez les moins de 12 ans et de 28 % (n=7) chez les 13-24 ans. Quand la seule activité rapportée était la baignade, ces proportions étaient de 41 % (n=108), 7 % (n=22) et 22 % (n=22).

Tableau 4. Activités pratiquées lors de la noyade accidentelle selon l'âge, France, 1^{er} juin-30 septembre 2021 (plusieurs activités possibles par noyade) (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	≥ 65 ans	NR*	Total
Total des noyades accidentelles	332 (23)	181 (11)	143 (30)	80 (24)	170 (61)	173 (81)	377 (162)	24 (2)	1 480 (394)
Personnes ayant au moins une activité renseignée	259 (21)	164 (11)	125 (29)	82 (24)	152 (58)	163 (80)	348 (152)	22 (2)	1 315 (377)
Personnes ayant une activité de baignade déclarée (possiblement parmi d'autres activités)	204 (13)	144 (9)	105 (23)	57 (14)	91 (33)	103 (46)	272 (111)	10 (1)	986 (250)
<i>Personnes ayant uniquement une activité de baignade déclarée</i>	<i>199 (13)</i>	<i>134 (9)</i>	<i>100 (22)</i>	<i>54 (13)</i>	<i>84 (32)</i>	<i>98 (41)</i>	<i>265 (108)</i>	<i>10 (1)</i>	<i>944 (239)</i>
<i>Personnes ayant une activité de baignade déclarée parmi une ou plusieurs autres activités</i>	<i>5 (0)</i>	<i>10 (0)</i>	<i>5 (1)</i>	<i>3 (1)</i>	<i>7 (1)</i>	<i>5 (5)</i>	<i>7 (3)</i>	<i>0 (0)</i>	<i>42 (11)</i>
Personnes ayant au moins une activité déclarée en dehors de la baignade	55 (8)	20 (2)	20 (6)	25 (10)	61 (25)	60 (34)	76 (41)	12 (1)	329 (127)
Bateau à moteur (plaisance)	2 (1)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (0)	5 (2)	4 (0)	0 (0)	17 (3)
Bateau à voile (plaisance)	0 (0)	4 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	8 (3)	0 (0)	13 (4)
Bodyboard (ou surf)	0 (0)	3 (0)	0 (0)	1 (0)	5 (3)	1 (0)	1 (1)	0 (0)	11 (4)
Canoë, kayak ou rafting	0 (0)	6 (0)	3 (0)	1 (1)	8 (1)	3 (2)	2 (1)	0 (0)	23 (5)
Pêche	0 (0)	0 (0)	2 (2)	2 (1)	5 (1)	7 (5)	17 (12)	1 (0)	34 (21)
Planche à voile	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Plongeon	0 (0)	4 (0)	5 (2)	0 (0)	7 (4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	16 (6)
Plongée apnée	0 (0)	1 (0)	1 (0)	1 (0)	3 (2)	6 (6)	4 (4)	0 (0)	16 (12)
Plongée bouteille	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	2 (0)	1 (1)	1 (1)	0 (0)	5 (2)
Scoter des mers	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	3 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (0)
Stand up paddle	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	1 (0)	2 (0)	0 (0)	6 (1)
Autre activité pratiquée	58 (7)	11 (2)	13 (3)	17 (8)	32 (15)	40 (22)	50 (26)	11 (1)	232 (84)

NR* : non renseigné

Notes de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès. Le nombre de personnes ayant eu au moins une activité renseignée est égal à la somme du nombre de baignades seules et des personnes ayant eu au moins une activité renseignée en dehors de la baignade.

Les noyades associées à des activités hors baignade sont significativement plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes (25 % vs 17 %) (tableau 5). La pratique, ou non, d'une activité de baignade seule est différente selon le lieu de la noyade. Les noyades accidentelles en mer et

dans les piscines sont plus souvent associées à des baignades seules (respectivement 77 % et 64 %) que dans les autres lieux de noyade.

Tableau 5. Activité aquatique lors de la noyade accidentelle selon l'âge, le sexe, le lieu de noyade, la capacité à nager et le statut du décès, France, 1^{er} juin-30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

	Activité aquatique								
	Baignade seule		Baignads avec une ou plusieurs autres activités renseignées		Au moins une activité renseignée en dehors de la baignade		Pas d'activité renseignée		Total
Tranches d'âge	n	%	n	%	n	%	n	%	
0-5 ans	199	59	5	1	55	16	79	23	338
6-12 ans	134	75	10	6	20	11	15	8	179
13-19 ans	100	71	5	4	20	14	16	11	141
20-24 ans	54	63	3	3	25	29	4	5	86
25-44 ans	84	51	7	4	61	37	12	7	164
45-64 ans	98	56	5	3	60	34	13	7	176
≥ 65 ans	265	71	7	2	76	20	24	6	372
Âge inconnu	10	42	0	0	12	50	2	8	24
Sexe									
Homme	607	63	23	2	237	25	92	10	959
Femme	330	66	19	4	87	17	65	13	501
Sexe inconnu	7	35	0	0	5	25	8	40	20
Lieu de noyade									
Piscine	248	64	12	3	53	14	72	19	385
Cours d'eau	56	31	11	6	95	52	20	11	182
Plan d'eau	98	61	4	3	49	31	9	6	160
Mer	531	77	15	2	112	16	30	4	688
Autre lieu	11	17	0	0	20	31	34	52	65
Ne sait pas nager									
Oui	149	76	6	3	30	15	10	5	195
Décès									
Oui	239	61	11	3	127	32	17	4	394
Non	705	65	31	3	202	19	148	14	1 086
Total	944	64	42	3	329	22	165	11	1 480

Note de lecture : chez les moins de 6 ans, 199 noyades accidentelles où seule une activité de baignade a été rapportée ont été déclarées soit 59 % dans cette classe d'âge.

L'information d'une activité encadrée (club ou association) était rapportée pour 68 noyades et celle d'une activité autonome l'était pour 838 noyades. La proportion de décès a été plus élevée (29 %) lors d'activité autonome que lors d'activité encadrée (18 %).

Au sein de ces 838 noyades « autonomes », 31 % concernaient les 65 ans et plus (vs 17 % pour les moins de 6 ans et 5 % pour les 20-24 ans). À l'inverse, au sein des noyades avec activité encadrée, près de la moitié (47 %) concernaient les enfants (jusqu'à 12 ans).

Les noyades lors d'activités autonomes ont davantage eu lieu en mer (54 % des cas), qu'en piscine (23 %) et en cours d'eau / plan d'eau (23 %) alors que les noyades lors d'activités encadrées ont presque autant eu lieu en mer (38 %) qu'en piscine (34 %).

3.2.7 Noyades accidentelles selon les circonstances de la noyade

Plusieurs circonstances lors de la noyade ont été recueillies : des circonstances intrinsèques qui concernent l'état de santé et les capacités de la victime et des circonstances extrinsèques qui concernent l'environnement de la noyade (tableau 6). Lorsqu'au moins une circonstance était rapportée, les plus fréquentes, ont été dans l'ordre les chutes (18 % des noyades accidentelles), les malaises (16 %), l'épuisement (13 %), le manque de surveillance (13 %), le fait de ne pas savoir nager (13 %), et avoir été pris dans un courant / baigne (11 %). Pour 10 % des noyades (n=154), aucune mention de circonstances n'était rapportée.

Tableau 6. Circonstances de survenue de noyade accidentelle selon l'âge, France, 1^{er} juin-30 septembre 2021 (plusieurs circonstances possibles par noyade) (N=1 480), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	≥ 65 ans	NR*	Total
Total des noyades accidentelles	332 (23)	181 (11)	143 (30)	80 (24)	170 (61)	173 (81)	377 (162)	24 (2)	1 480 (394)
Personnes ayant au moins une circonstance renseignée	274 (23)	166 (11)	130 (29)	79 (24)	159 (59)	154 (70)	356 (153)	8 (1)	1 326 (370)
Circonstances intrinsèques									
Malaise	0 (0)	6 (0)	13 (2)	6 (2)	21 (9)	39 (20)	154 (70)	0 (0)	239 (103)
Épuisement	1 (0)	34 (2)	28 (7)	20 (3)	29 (8)	26 (8)	58 (8)	0 (0)	196 (36)
Ne sait pas nager	103 (8)	35 (5)	14 (6)	8 (3)	19 (11)	5 (3)	11 (4)	0 (0)	195 (40)
Épilepsie	1 (0)	5 (0)	9 (2)	0 (0)	7 (1)	2 (0)	5 (4)	0 (0)	29 (7)
Hydrocution	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	6 (5)	0 (0)	8 (6)
Phase digestive	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	2 (2)	0 (0)	5 (3)
Circonstances extrinsèques									
Chute	102 (9)	26 (2)	13 (6)	12 (4)	30 (10)	31 (16)	47 (18)	1 (0)	262 (65)
Manque de surveillance	146 (12)	37 (7)	9 (5)	3 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	196 (26)
Courants, baignes	3 (0)	25 (0)	36 (6)	11 (3)	30 (8)	25 (6)	36 (18)	2 (0)	168 (41)
Alcool	0 (0)	0 (0)	5 (1)	12 (4)	32 (11)	19 (6)	10 (7)	1 (0)	79 (29)
Drogue	0 (0)	0 (0)	2 (0)	2 (0)	6 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	10 (2)
Autre(s) circonstance(s)	33 (5)	44 (3)	38 (8)	33 (15)	53 (22)	54 (29)	93 (53)	6 (1)	354 (136)

NR* : non renseigné.

Notes de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès. Plusieurs circonstances sont possibles par noyade.

3.2.7.a Circonstances intrinsèques : digestion, épilepsie, épuisement, hydrocution, malaise, ne pas savoir nager

Parmi les circonstances intrinsèques, les malaises ont été parmi les circonstances les plus citées et ont concerné 18 % des noyades accidentelles (n=239), dont 43 % ont été suivies de décès (tableau 6). Les victimes de malaises sont plutôt les personnes âgées : 25 % des noyades parmi les 45-64 ans, dont 51 % sont suivies de décès et 43 % des 65 ans et plus, dont 45 % suivies de décès.

Près de 15 % des noyades accidentelles (n=196) sont associées à un épuisement de la victime. Elles sont moins fréquemment que pour les malaises, suivies de décès : moins de 1 % d'entre elles ont été fatales. L'association d'un épuisement avec la noyade était plus marquée chez les jeunes adultes de 20 à 24 ans (25 % des noyades de cette classe d'âge).

Le fait de ne pas savoir nager a concerné 13 % des noyades accidentelles (n=195) et 10 % des décès (n=40), soit une issue fatale dans 21 % des cas observés. Ce sont les plus jeunes qui ont été le plus concernés : 52 % des noyades chez les moins de 6 ans.

L'épilepsie (tableau 6) a été associée à 2 % des noyades et 2 % des décès, elle a été fatale dans 24 % des cas. Elle semblait plus marquée dans les noyades des jeunes de 13 à 19 ans (6 % des noyades de cette classe d'âge). L'hydrocution (tableau 6) a été associée à huit cas de noyades, dont six avec décès (dont cinq parmi les 65 ans et plus). La phase digestive, quant à elle, a concerné cinq cas de noyades, dont trois décès (dont deux parmi les 65 ans et plus).

3.2.7.b Circonstances extrinsèques : chutes, courants, manque de surveillance

Au total, 18 % des noyades (n=262) ont été en lien avec une chute et 17 % des décès (n=65), soit une noyade fatale dans 25 % des cas.

Les noyades du fait d'une chute concernaient essentiellement les moins de 6 ans (31 %, n=102). Elle a été plus souvent associée à des baignades dans des cours d'eau (37 %, n=68) et en piscine privée (30 %, n=81).

Le manque de surveillance a été cité dans 13 % des noyades accidentelles (n=196) et dans 7 % des décès (n=26), soit 13 % d'issue fatale. Il a concerné plus particulièrement les enfants de moins de 6 ans (44 % des noyades, n=146).

Les courants, les baïnes ont été associés à 11 % des noyades accidentelles (n=168) et à 10 % des décès (n=41), soit une issue fatale des 24 % des cas. Ces situations ont concerné plus particulièrement les 13-19 ans (25 % de noyades associés à cette circonstance pour cette classe d'âge) et 25-44 ans (18 % des noyades).

3.2.7.c Autres circonstances

Au total, 354 autres circonstances de noyade sans précision ont été déclarées : elles ont davantage concerné les personnes les plus âgées : un quart des cas avait 65 ans et plus contre 9 % pour les plus jeunes (de moins de 6 ans).

Elles concernaient plus spécifiquement les noyades en plan d'eau (36 % vs 24 %).

Elles ont été fatales dans 38 % des cas, voire dans 56 % quand les victimes étaient âgées de 45 ans et plus.

3.2.8 Noyades accidentelles et consommation d'alcool rapportée

La présence d'alcool a été déclarée dans 8 % (n=79) des noyades accidentelles chez les 13 ans et plus, mais cette occurrence n'a été renseignée que dans 40 % des noyades de ces classes d'âge (tableau 6). Au total, 82 % (n=65) des noyades avec mention de consommation d'alcool ont concerné des hommes et 41 % (n=32) les 25-44 ans. Plus de la moitié des noyades avec mention de consommation d'alcool (51 %, n=40) ont eu lieu en cours d'eau ou plan d'eau. Concernant l'activité déclarée, 62 % (n=49) des noyades avec mention de consommation d'alcool ont concerné des personnes ayant uniquement une activité de baignade déclarée.

Parmi les noyades où la présence d'alcool a été déclarée, 37 % ont eu une issue fatale (n=29) contre 21 % (n=63) parmi les noyades sans mention de consommation d'alcool (tableau 7). Lorsqu'une consommation d'alcool est rapportée, chez les hommes, 40 % (n=26) des noyades ont été suivies de décès contre 21 % (n=3) chez les femmes. Deux noyades sur trois (n=10) avec mention de consommation d'alcool dans un plan d'eau se sont terminées par un décès. Près de la moitié (47 %, n=49) des noyades concernant des personnes ayant uniquement une activité de baignade déclarée ont eu une issue fatale.

Tableau 7. Répartition des noyades accidentelles par sexe, âge, lieu de noyade et activité déclarée chez les victimes de 13 ans et plus dont une consommation d'alcool a été rapportée ou pas, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=385), Enquête NOYADES 2021 - 9^e édition, Santé publique France

	Nombre de noyades avec mention de consommation d'alcool (et suivies de décès)	Nombre de noyades sans mention de consommation d'alcool (et suivies de décès)
Sexe		
Homme	65 (26)	171 (42)
Femme	14 (3)	134 (20)
Sexe inconnu	0 (0)	1 (1)
Classes d'âge		
13-19 ans	5 (1)	63 (8)
20-24 ans	12 (4)	22 (0)
25-44 ans	32 (11)	35 (9)
45-64 ans	19 (6)	35 (9)
≥ 65 ans	10 (7)	151 (37)
Âge inconnu	1 (0)	0 (0)
Lieu de la noyade		
Piscine	14 (6)	31 (8)
Cours d'eau	25 (7)	19 (7)
Plan d'eau	15 (10)	30 (10)
Mer	25 (6)	223 (38)
Autres lieux	0 (0)	3 (0)
Activité déclarée		
Personnes ayant uniquement une activité de baignade déclarée	49 (23)	247 (47)
Personnes ayant une activité de baignade déclarée parmi une ou plusieurs autres activités	3 (2)	8 (1)
Personnes ayant au moins une activité déclarée en dehors de la baignade	19 (4)	51 (15)
Personnes sans activité déclarée	8 (0)	0 (0)
Total >= 13 ans	79 (29)	306 (63)

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

3.2.9 Noyades accidentelles et consommation de drogue rapportée

La présence de drogue n'a été déclarée que dans moins de 1 % des noyades accidentelles, soit 10 cas, et seulement 48 % des noyades ont été renseignées sur ce critère. Cela correspond à 2 décès sur 10 noyades accidentelles pour lesquelles la présence de drogue avait été déclarée (tableau 6).

4. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

L'enquête NOYADES menée au cours de l'été 2021 a permis de recenser 1 480 noyades accidentelles entre les mois de juin et septembre, soit en moyenne plus de 12 noyades par jour, une moyenne qui était plus élevée en période de vacances, en week-end et lors des périodes de fortes chaleurs par rapport aux autres périodes. Parmi ces noyades accidentelles, plus d'un quart (27 %) a été suivi d'un décès.

Les résultats soulignent de nouveau que les noyades accidentelles ont concerné tous les lieux et tous les âges. Les principales spécificités selon le sexe, l'âge, les lieux et les circonstances des noyades accidentelles, observées lors des éditions précédentes, ont été confirmées par l'enquête 2021. Si les noyades accidentelles en piscine concernent davantage les jeunes enfants et les noyades en mer davantage les personnes âgées, les noyades en cours d'eau et plan d'eau concernent tous les âges. La proportion de noyades suivies de décès augmente avec l'âge et représente presque une noyade sur deux chez les 45-64 ans et les 65 ans et plus, quel que soit le lieu de noyade y compris les piscines. Les hommes ont été plus souvent victimes d'accidents de noyade que les femmes.

Le nombre de noyades accidentelles a baissé de 10 % en comparaison de celui de l'enquête précédente en 2018, année durant laquelle, dans l'ensemble, le contexte de fortes chaleurs a vraisemblablement entraîné un nombre plus élevé de baignades et ainsi de noyades. Une étude canadienne a montré que, sur la période 1999-2009, les températures excédant 30 °C étaient associées à une augmentation de 69 % du risque de noyade en extérieur [20]. Cette baisse observée en 2021 n'est pas uniforme sur toute la période d'observation de l'été. L'augmentation du nombre de noyades accidentelles constatée dans la première quinzaine de juin 2021 par rapport à la même période en 2018 est survenue dans un contexte de chaleur élevée et de levée des mesures de restriction déployées pour la gestion de l'épidémie de Covid-19. La proportion de noyades suivies de décès est restée stable, autour de 25 %, entre les deux enquêtes.

D'autres résultats ont varié entre 2018 et 2021. Le nombre de noyades accidentelles a diminué chez les moins de 6 ans de l'ordre de 25 % et augmenté chez les personnes âgées de 65 ans et plus de l'ordre de 9 %. Globalement, la proportion de noyades suivies de décès a augmenté chez les personnes âgées de 45 ans et plus : elle est passée de 37 à 47 % chez les 45-64 ans et de 40 à 43 % chez les 65 ans et plus.

Les noyades accidentelles chez les moins de 6 ans, deuxième classe d'âge la plus concernée, ont été rarement suivies de décès. Elles ont davantage eu lieu en piscine (privée familiale principalement). Les 18 décès recensés dans ce lieu au cours de cet été sur 191 au total (soit 9 %) soulignent la nécessité absolue d'une vigilance permanente et rapprochée de l'adulte lors du temps de la baignade de l'enfant. De façon générale, les noyades chez les plus jeunes enfants sont principalement dues à un manque ou un relâchement de la surveillance de l'adulte responsable pendant la baignade, ce d'autant que l'enfant ne sait pas nager ou avoir une réaction non adaptée.

Les noyades accidentelles chez les enfants de 6 à 12 ans ont d'abord eu lieu en mer (44 %) mais également en piscine (privée comme publique) pour un tiers des cas. Les noyades dans cette classe d'âge sont peu suivies de décès (11 cas). Les noyades survenues en cours d'eau et plan d'eau, représentant 21 % des noyades dans cette classe d'âge, ont conduit à huit décès soit une proportion de noyades suivies de décès de 21 %. Si moins de noyades ont été recensées par rapport aux moins de 6 ans, la proportion de celles suivies de décès est similaire entre les deux classes d'âge. Les circonstances remontées lors de la noyade sont diverses : l'épuisement, ne pas savoir nager, le manque de surveillance, une chute ou la présence de courants et baïnes (pour les noyades en milieu naturel).

Les noyades accidentelles chez les 13-24 ans ont principalement eu lieu en milieu naturel (mer, cours d'eau, plan d'eau) pour 85 % d'entre elles. La proportion de noyades suivies de décès est globalement de 24 % mais est plus élevée dans les cours d'eau (56 %) et plan d'eau (48 %) qu'en mer (7 %). Les circonstances remontées lors de la noyade sont principalement l'épuisement et la présence de courants et baïnes.

Les noyades accidentelles chez les adultes de 25 à 44 ans ont aussi principalement eu lieu en milieu naturel (mer, cours d'eau, plan d'eau) pour 89 % d'entre elles. La proportion de noyades suivies de décès, globalement de 36 %, est plus élevée en mer (32 %) que les classes d'âge précédentes et reste élevée dans les cours d'eau (38 %) et plan d'eau (61 %). Aux circonstances lors de la noyade déjà identifiées dans les classes d'âge précédentes (épuiement, chute, présence de courants et baïnes) s'ajoute la consommation d'alcool. Parmi l'ensemble des victimes, les 25-44 ans sont la classe d'âge la plus impactée avec 41 % des noyades recensées avec mention de consommation d'alcool dont 34 % ont été suivies de décès.

À partir de 45 ans, la proportion de noyades suivies de décès était plus élevée que pour les autres classes d'âge, que le décès survienne sur le lieu de la noyade ou après une prise en charge hospitalière. La part des noyades accidentelles associées à une activité de baignade a été significativement plus élevée pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Le malaise est la circonstance la plus souvent rapportée, plus particulièrement à partir de 65 ans et conduit au décès dans un cas sur deux. La durée moyenne d'hospitalisation était de 5,7 jours chez les 65 ans et plus vs 1,5 jours chez les moins de 6 ans. Lors d'une pratique rapportée d'une activité en dehors de la baignade, la proportion de noyades accidentelles suivies de décès a été plus élevée par rapport à la pratique de la baignade seule : 37 % vs 25 %, concernant particulièrement les classes d'âge intermédiaires et âgées.

Les noyades en milieu naturel (mer, cours d'eau et plan d'eau) ont représenté au global 70 % des noyades accidentelles et 83 % des noyades accidentelles suivies de décès. Au total, 62 % des noyades en milieu naturel ont eu lieu dans une zone non surveillée et 21 % dans une zone interdite à la baignade. Parmi ces dernières, 45 % ont eu une issue fatale vs 29 % dans une zone de baignade non interdite. Dans la plupart des cas, ces noyades ont davantage concerné les classes d'âges intermédiaires et âgées et ont été davantage associées à des courants ou des baïnes, ainsi qu'à l'épuisement de la victime. Parallèlement à des conduites plus à risque lors de ces baignades avec notamment une consommation d'alcool, les cours d'eau et plan d'eau peuvent être aussi des lieux plus difficilement accessibles que les piscines en cas d'appel des secours ce qui a ainsi pu expliquer la part plus élevée de noyades suivies de décès.

Pour les noyades où une activité a été déclarée au moment de la noyade, les trois quarts des victimes se baignaient. La proportion des noyades suivies de décès était plus élevée lorsqu'une activité hors baignade était déclarée particulièrement chez les personnes âgées.

Les noyades accidentelles ont été plus élevées dans les régions avec une façade maritime ou avec de nombreux cours d'eau et plan d'eau comme la région Auvergne-Rhône-Alpes. La proportion de noyades suivies de décès a été quant à elle élevée (supérieure ou égal à 35 % dans de faibles effectifs) en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté. Les noyades accidentelles survenues dans les régions d'outre-mer et celles suivies de décès ont représenté respectivement 6 % du total des noyades accidentelles en France et 7 % du total des noyades suivies de décès.

La proportion de décès parmi les noyades était plus élevée chez les personnes ayant leur résidence à l'étranger que chez celles résidant en France, ces noyades ont eu lieu principalement en mer et ont pu potentiellement être en lien avec une méconnaissance ou tout du moins une moindre connaissance de la signalisation de sécurité en France dont le système de couleur et de forme des drapeaux ne sont pas les mêmes que dans la norme internationale.

5. DISCUSSION

5.1 Principaux apports de l'enquête NOYADES

Les enquêtes NOYADES recueillent l'ensemble des noyades du 1^{er} juin au 30 septembre en France métropolitaine et en outre-mer avec un processus continu de vérification de la qualité des données recueillies pendant et après le terrain de l'enquête. Elles sont réalisées tous les trois ans. Ces enquêtes décrivent de manière détaillée et inédite les circonstances des noyades accidentelles, dont celles suivies de décès, prises en charge par les services de secours, survenues pendant l'été en France. Elles permettent ainsi de fournir des données précises sur les lieux et les circonstances de ces noyades selon l'âge, le sexe et de proposer ainsi des actions de prévention au plus proche des populations.

Il n'existe pas d'enquêtes nationales et internationales comparables à celle des enquêtes NOYADES dans sa méthodologie et sa longévité. La littérature scientifique traitant des noyades s'appuie essentiellement sur des enquêtes ou des études rétrospectives établies sur des bases de données préexistantes (mortalité, passages aux services d'urgence, hospitalisations, rapports des coroners dans les pays anglo-saxons, etc.) et des approches spécifiques : niveau local (par exemple sur une région), approche populationnelle (principalement sur les enfants), par lieu de noyade (en piscine privée familiale, mer, etc.). Malgré ces différences méthodologiques, une enquête nationale [21] danoise réalisée en 1995 identifie les enfants, les hommes et les non danois comme les plus à risque d'être hospitalisés suite à une noyade accidentelle. Une étude finlandaise [22] menée à partir des causes médicales de décès et des données démographiques sur la période 1970-2000 a produit une étude populationnelle analysant les noyades accidentelles dans le pays et certaines circonstances grâce au croisement avec une base de données nationale toxicologique *post-mortem*. Les principales circonstances rapportées en lien avec la noyade étaient la pratique du bateau, la chute, la baignade et les activités sur glace. La consommation d'alcool a été un facteur contributif au décès dans plus de la moitié des décès par noyade.

Les résultats présentant le nombre de noyades accidentelles suivies de décès sur le nombre de noyades selon les caractéristiques des victimes et des circonstances sont des indicateurs importants en termes de prévention en l'absence de disposer du nombre de baignades. Par exemple, le fait que les noyades soient plus souvent suivies de décès chez les plus âgées, ou que les enfants se noient davantage dans les piscines privées, peut aider le décideur public à mettre en place des actions spécifiques. De même, les informations disponibles sur les hospitalisations, notamment la durée moyenne d'hospitalisation, permettent d'approcher la gravité des noyades et ainsi se mieux identifier les populations et les circonstances de ces noyades sur lesquelles agir en priorité.

L'enquête NOYADES a été bien acceptée par les services de secours habitués à sa tenue tous les trois ans. Elle suscite l'intérêt renouvelé des médias et des parties prenantes. Les résultats ont ainsi contribué à l'élaboration du Plan aisance aquatique lancé par le ministère des Sports en avril 2019 en collaboration avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, et des Solidarités et de la Santé. Ce plan a pour objectifs de faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge et de favoriser l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes et, ainsi, mieux prévenir les risques de noyades.

5.2 Limites

Les enquêtes NOYADES portent sur la seule période estivale et décrivent les circonstances d'environ la moitié des noyades d'une année. En effet, une étude sur la mortalité par accident de la vie courante en France rapporte qu'environ 1 000 décès par noyade accidentelle ont lieu chaque année en France [4] et que près de la moitié de ces décès ont donc lieu entre juin et septembre.

Une étude australienne [23] souligne également que parmi les 5-17 ans, le taux de noyade passe du simple au double entre la période scolaire et les vacances. L'objectif des enquêtes NOYADES n'est pas d'estimer le taux de noyades pour lequel le dénominateur (nombre de baignades) n'est pas disponible, mais de décrire les circonstances de ces noyades suivies ou non d'un décès, de suivre l'évolution comparée sur les mêmes périodes d'enquêtes répétées, et justifie le choix de réaliser le recueil uniquement pendant la période estivale et non sur l'ensemble de l'année.

Le nombre de noyades ne peut pas être rapporté au nombre de baignades, information indisponible et qui dépend notamment de la météo, des week-end, des jours fériés et des congés. Cette limite ne permet pas le calcul du taux de noyade et l'interprétation de son évolution entre les enquêtes. C'est pourquoi les résultats sont autant que possible mis en regard des conditions météorologiques et des périodes de week-end et de vacances sous l'hypothèse que les baignades sont plus fréquentes les jours non travaillés et lorsque les conditions climatiques sont les plus clémentes. En 2021, les mesures liées à la gestion de la crise Covid-19 (levée ou mise en place) peuvent être un facteur supplémentaire ayant eu une influence sur les comportements vis-à-vis des pratiques aquatiques et de leurs conséquences. L'augmentation du nombre de noyades accidentelles survenues dans la première quinzaine de juin 2021 par rapport à la même période en 2018 pourrait être dû pour partie au contexte de levée des mesures de restriction déployées pour la gestion de l'épidémie de Covid-19 notamment concernant l'accès aux piscines et aux plages. Ces mesures se sont traduites notamment par une réduction importante de l'activité physique⁵ L'augmentation du nombre de noyades pourrait donc être au moins partiellement liée à une mauvaise appréhension des capacités physiques et/ou à une dégradation de l'état de santé au sortir d'une longue période de moindre activité.

Des descriptions et des analyses plus détaillées sur les noyades accidentelles en outre-mer (au total, 83 dont 28 ont été suivies de décès ont été recensées durant cette enquête), notamment par territoire, sont actuellement limitées au vu du nombre de noyades déclarées et de la méthodologie d'enquête (pour plusieurs territoires située dans l'hémisphère sud, l'été en France métropolitaine correspond à l'hiver avec des conditions moins propices à la baignade et à des périodes hors vacances scolaires). Une sous-déclaration en lien avec une moins bonne remontée des questionnaires par les services de secours due à une moins bonne connaissance de l'enquête est aussi possible. Les circonstances des noyades en outre-mer sont différentes de celles de métropole [24] du fait de leur insularité en zone tropicale en matière de contexte environnemental (présence de coraux et d'espèces animales dangereux : oursin diadème des Antilles, poisson scorpion...), de réglementation (plages majoritairement non surveillées) et de prise de risque individuel (davantage de pratique de sports à risque : plongée en apnée, en bouteille...). Une meilleure caractérisation de ces éléments par des enquêtes spécifiques et mieux adaptées serait utile pour la mise en place de campagnes de prévention adaptées.

Certaines circonstances de noyades semblent difficiles à recueillir par les services de secours au moment de leur intervention. La consommation de drogue par exemple, introduite pour la première fois dans l'enquête, n'a été que très peu complétée et n'a pas permis d'étudier la prise de drogue comme facteur associé au risque de noyade et/ou suivi de décès. Pour investiguer et mieux documenter le lien entre noyade et certaines circonstances (ex : prise de drogue, alcool, surveillance des enfants, etc.), il est nécessaire de faire évoluer la méthodologie des enquêtes. De même, les séquelles à la suite de la noyade ne sont pas toutes enregistrées du fait de la difficulté à récolter ces informations dans le temps de l'enquête. Ce manque d'information peut constituer une limite pour l'interprétation de certains résultats et ne permet pas d'évaluer les séquelles des noyades chez les victimes.

⁵ <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19>

5.3 Recommandations et perspectives

Recommandations contre les noyades accidentelles

L'OMS a identifié les principaux facteurs de risque de noyade qui sont l'absence de barrières permettant de limiter l'accès aux plans d'eau, le défaut de surveillance des nourrissons et des jeunes enfants, le fait de ne pas savoir nager, la méconnaissance des dangers de l'eau et la consommation d'alcool chez les jeunes et les adultes [3]. Les enquêtes NOYADES décrivent la plupart de ces facteurs/circonstances de la noyade selon les âges et complètent la description de ces circonstances selon les lieux, les activités pratiquées et la gravité.

La plupart des noyades accidentelles sont évitables. L'application d'actions de prévention des noyades accidentelles spécifiques selon l'âge et les circonstances de survenue doit continuer à être une priorité de santé publique et faire l'objet de campagnes spécifiques. À tous les âges, la baignade comporte des risques. Les résultats des enquêtes NOYADES contribuent à l'élaboration de messages de prévention ciblés contre les noyades estivales:

- **Capacité à nager** : il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager, surtout après une longue période d'inactivité. Selon le baromètre santé 2016 de Santé publique France, près d'un Français sur six (16 %) déclare ne pas savoir nager ; cette proportion augmente avec l'âge : 5 % parmi les 15-24 ans et plus de 35 % chez les 65-75 ans. Il est également nécessaire de bien évaluer sa capacité à nager surtout après une longue période d'inactivité.
- **Prévenir le risque de noyade chez les enfants de moins de 6 ans** : le nombre élevé de noyades accidentelles notamment en piscine privée familiale indique la nécessité de poursuivre les efforts de prévention (plan aisance aquatique...). **Lors du temps de baignade, les enfants doivent impérativement être surveillés de manière permanente et rapprochée par un seul adulte responsable, le mieux étant de se baigner avec eux.** Il est important de leur permettre d'acquérir une aisance au milieu aquatique et de leur apprendre à nager le plus tôt possible, même si ces conditions à elles seules ne peuvent prémunir contre le risque de noyade et ne remplacent aucunement la surveillance active de l'adulte en responsabilité. Un rapport sur la prévention des accidents de la vie courante en France chez les moins de 15 ans [25] consacre une partie spécifique sur le risque de noyade où ces recommandations parmi d'autres sont reprises.
- **Prévenir le risque de noyade chez les adultes** : **il faut tenir compte de ses capacités, de son état de forme et de santé** (ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique tel que fatigue, problèmes de santé, frissons, être attentif et conscient de sa condition physique et son niveau de natation pouvant être surestimé), **éviter la consommation d'alcool**, rentrer dans l'eau progressivement, surtout après une longue exposition au soleil. **Il est nécessaire de tenir compte de l'environnement de la baignade, surtout en cours d'eau, plan d'eau et en mer**, de s'informer sur les conditions météorologiques et, de manière générale, de respecter les consignes de sécurité, lieux et conditions d'interdiction de baignade et se baigner dans les zones surveillées signalées par les drapeaux de baignade, là où en cas de besoin, l'intervention des équipes de secours est la plus rapide. Les neuf décès par noyade accidentelle survenus le mercredi 15 septembre sur la côte méditerranéenne alors que ce jour-là, de nombreuses plages avaient hissé le drapeau rouge interdisant la baignade, rappellent cet impératif.

Chez les adolescents et les adultes, la consommation d'alcool, identifiée dans la littérature comme un facteur de risque de noyade [3] et retrouvé dans nos résultats devrait aussi être pris en compte dans les campagnes de prévention.

Les noyades chez les plus âgés sont celles qui sont le plus souvent suivies de décès. Notamment, la proportion de décès en piscine privée familiale est plus importante chez les plus âgés par rapport aux plus jeunes. Ces résultats soulignent la nécessité de prévenir les noyades en piscine également aux âges élevés.

- **Sécurité des piscines** : pour les piscines privées familiales, alors que leur nombre a été estimé en augmentation à 3,2 millions en 2021 [26], **la loi relative à la sécurité des piscines a rendu obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'équipement d'un dispositif de sécurité normalisé autour de toutes les piscines privées enterrées permettant ainsi de diminuer les accidents en dehors du temps de la baignade chez les enfants comme chez l'adulte**. La baisse rapportée dans les enquêtes entre les éditions 2018 et 2021 de la proportion des piscines privées familiales équipées d'un dispositif de sécurité doit interroger sur une éventuelle baisse de vigilance des propriétaires. Une attention particulière doit être apportée sur les piscines hors-sol où les dispositifs de sécurité ne sont pas obligatoires : il est important d'enlever l'échelle d'accès après le temps de baignade et de sécuriser au mieux l'accès avec une couverture mobile par exemple.
- **Spécificités territoriales** : des régions comme la Bourgogne-Franche-Comté et l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine se caractérisent par un faible nombre de noyades mais une proportion de décès élevé (les décès représentent entre un quart et un tiers des noyades), alors que pour d'autres comme la région PACA, l'Occitanie ou la Nouvelle-Aquitaine, les noyades sont nombreuses mais peu suivies de décès (moins d'un décès pour cinq noyades). Une des hypothèses possibles à ces différences régionales serait que dans les régions avec façade maritime la sensibilisation et les actions de prévention plus nombreuses contre les noyades pourraient être un facteur d'efficacité : si elles n'évitent pas la noyade, elles en réduisent la proportion qui sont suivies de décès. **Ces résultats incitent à adapter les campagnes de prévention aux spécificités régionales**.
- **Mise aux normes internationales de la signalétique française des baignades** : la proportion de décès parmi les noyades plus élevée chez les personnes ayant leur résidence à l'étranger par rapport à celles ayant leur résidence en France pourrait provenir d'une mauvaise compréhension de la signalétique et des messages de prévention. **Il conviendrait ainsi d'harmoniser les normes françaises et internationales des signalétiques de baignade sur les plages**. Sur ce sujet, un travail est en cours sur l'harmonisation de la signalétique avec les normes internationales par le ministère des Sports.
- **Respect des consignes de baignade** : la proportion élevée de noyades fatales dans les zones de baignade non surveillées doit inciter à privilégier les lieux surveillés pour les baignades permettant notamment une prise en charge plus rapide, surtout en cas de malaise.

Perspectives

La surveillance épidémiologique des noyades telle que menée par Santé publique France a permis de décrire les caractéristiques globales des victimes de noyade et des circonstances générales de survenue de la noyade. Ces résultats ont ainsi été utiles pour élaborer la stratégie globale de lutte contre les noyades [27], commandité par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la ministre des Sports suite aux résultats de l'enquête NOYADES 2018 et dans lequel « la lutte contre les noyades appelle une approche multidimensionnelle ». Dans ce rapport, la mission souligne « qu'une politique publique de lutte contre les noyades [...] doit pleinement prendre appui sur une responsabilisation de l'ensemble de la population dans la surveillance (des enfants et des proches), l'apprentissage de la nage, la compétence à porter secours et le respect des normes et dispositifs de sécurité ».

Le nombre de noyades, leurs circonstances et les caractéristiques des victimes, telles que recueillies dans ces enquêtes évoluent peu ces dernières années. Il est donc nécessaire d'envisager d'autres dispositifs d'enquêtes pour obtenir des informations plus précises, comme sur la succession des événements ayant abouti à la noyade ou sur des facteurs de risque difficiles à collecter dans les enquêtes NOYADES actuelles (consommation d'alcool, de drogue, ...), et adapter ainsi les actions de prévention aux différentes circonstances, populations concernées ainsi que dans leur forme.

6. CONCLUSION

Les noyades accidentelles représentent chaque été entre 400 et 500 décès, soit près de 4 décès par jour en moyenne. Les enquêtes NOYADES réalisées tous les trois ans sont très précieuses pour décrire les circonstances de ces noyades accidentelles. Elles soulignent que les noyades concernent tous les âges et tous les lieux et sont responsables chaque été de plusieurs centaines d'hospitalisations.

Mises en place depuis 2001, ces enquêtes NOYADES ont contribué à l'élaboration de messages de prévention contre les noyades estivales. Le maintien et le renforcement des campagnes annuelles de prévention des noyades doivent rester une priorité, notamment en amont et pendant la période estivale et les fortes chaleurs. Les stratégies de lutte contre les noyades doivent être globales, passant par l'aménagement et la signalisation des lieux de baignade et des campagnes d'information spécifiques selon les groupes d'âge et les lieux de baignade. Depuis 2021, l'OMS nous invite en ce sens en instituant le 25 juillet comme journée mondiale de prévention contre les noyades.

Références bibliographiques

- [1] van Beeck EF, Branche CM, Szpilman D, Modell JH, Bierens JJ. A new definition of drowning: towards documentation and prevention of a global public health problem. Bull World Health Organ. 2005;83(11):853-6.
- [2] van Beeck E, Branch C, Szpilman D, Modell J, Bierens J. Joost JLM. Bierens (Ed.), Handbook on drowning: prevention, rescue, treatment, Springer, Berlin (2006), pp. 45-48.
- [3] Organisation mondiale de la santé. Rapport mondial sur la noyade. Comment prévenir une cause majeure de décès ? Genève : OMS ; 2015. 76 p.
https://www.who.int/violence_injury_prevention/global_report_drowning/fr/
- [4] Ung A, Chatignoux E, Beltzer N. Analyse de la mortalité par accident de la vie courante en France, 2012-2016. Bull Epidémiol Hebd. 2021;(16):290-301.
http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2021/16/2021_15_2.html
- [5] Thélot B. Enquête NOYADES 2001. Institut de veille sanitaire, mars 2003.
- [6] Ermanel C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2002. Institut de veille sanitaire, juin 2003.
- [7] Ermanel C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2002, analyses complémentaires. Institut de veille sanitaire, février 2004.
- [8] Ermanel C, Ricard C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2003. Institut de veille sanitaire, novembre 2004.
- [9] Ermanel C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2004. Institut de veille sanitaire, octobre 2005.
- [10] Marant C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2006. Institut de veille sanitaire, janvier 2008.
- [11] Thélot B, Marant C, Bonaldi C, Bourdeau I. Le lourd bilan des noyades accidentelles : 401 décès en France au cours de l'été 2006. Bull Epidémiol Hebdo 2008 ; 20:169-72.
- [12] Thélot B, Lasbeur L. Surveillance épidémiologique des noyades - Enquête NOYADES 2009, 1^{er} juin-30 septembre 2009. Saint-Maurice (Fra) : Institut de veille sanitaire, juin 2010, 52 p.
- [13] Lasbeur L, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades - Enquête NOYADES 2012, 1^{er} juin-30 septembre 2012. Saint-Maurice (Fra) : Institut de veille sanitaire, 2013, 68 p.
- [14] Lasbeur L, Szego-Zguem E, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2015. 1^{er} juin - 30 septembre 2015. Saint-Maurice: Santé publique France; 2016. 76 p.
- [15] Lasbeur L, Szego-Zguem E, Cassagne E, Guillam MT, Thélot B. Les noyades au cours de l'été : de la surveillance épidémiologique à la prévention. Résultats de l'enquête NOYADES 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2017;(10):185-93.
- [16] Ung A, Gautier A, Chatignoux E, Beltzer N. Surveillance épidémiologique des noyades. Résultats de l'enquête NOYADES 2018. Saint-Maurice : Santé publique France, 2020. 42 p.

[17] Ung A, Gautier A, Chatignoux E, Beltzer N. Principaux résultats de l'enquête NOYADES menée au cours de l'été 2018 en France. Bull Epidemiol Hebd. 2019;(16):286-94.

[18] Météo-France. Bilan climatique de l'été 2021.

<https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites/un-ete-2021-assez-maussade>

[19] Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). Dossier de presse « Enquête inédite : les Français et la piscine ».

https://www.propiscines.fr/sites/default/files/espace_presse/dp_enquete_decryptis_17juil18.pdf

[20] Fralick M, Denny CJ, Redelmeier DA. Drowning and the influence of hot weather. PLoS One. 2013;8(8):e71689.doi:10.1371

[21] Lindholm P, Steensberg J. Epidemiology of unintentional drowning and near-drowning in Denmark in 1995. Inj Prev. 2000;6(1):29-31.

[22] Lunetta P, Smith GS, Penttilä A, Sajantila A. Unintentional drowning in Finland 1970-2000: a population-based study. Int J Epidemiol. 2004 Oct;33(5):1053-63.

[23] Peden AE, Barnsley PD, Queiroga AC. The association between school holidays and unintentional fatal drowning among children and adolescents aged 5-17 years. J Paediatr Child Health. 2019;55(5):533-8.

[24] Guillaume N. Etude descriptive rétrospective d'une population pédiatrique et adulte de cas de noyades à La Réunion et à Mayotte. Thèse pour le diplôme d'État de docteur en médecine. Université de la Réunion UFR Santé. 2022

[25] Rapport « Prévention des Accidents de la Vie Courante en France [chez les moins de 15 ans] - Propositions pour une politique de communication de santé publique fondée sur des recherches scientifiques internationales » coordonné par le Professeur Didier Courbet, le Professeur Fabien Girandola et la Professeure Nathalie Blanc, remis à la Direction générale de la Santé, septembre 2020.



[26] Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). Dossier de presse « Piscines privées : un phénomène français qui se confirme ! »

https://www.propiscines.fr/sites/default/files/espace_presse/dp_fpp_7avril_val.pdf

[27] Maudet T, Eloi-Roux V. Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades. Rapport commandité par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de la ministre des Sports Juin 2019.

ANNEXES

Annexe 1. Questionnaire de l'enquête NOYADES 2021, France, 9^e édition, Santé publique France

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p>	 <p>Santé publique France</p>
Enquête NOYADES 2021 1 ^{er} juin au 30 septembre 2021	
Enquête organisée par Santé publique France, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère chargé des Sports et du ministère de la Transition écologique.	
Questionnaire à remplir pour toute noyade ayant fait l'objet d'une intervention des services de secours organisés et suivie d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès, survenue entre le 1 ^{er} juin et le 30 septembre 2021.	
Questionnaire à saisir sous : www.enquete-noyades-2021.fr ou à renvoyer rempli par courrier postal à Ipsos (voir consignes au verso)	
ORGANISME DE SECOURS : Téléphone :	
Département : Nom de la personne chargée du recueil :	
INTERVENTION : Date : Heure : heures minutes	
Code postal du lieu d'intervention :	
PERSONNE ACCIDENTÉE : Nom (3 premières lettres) : Prénom (Initiale) : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Date de naissance : ou âge : ans	
Département de résidence habituelle : ou pays de résidence :	
CONDITION DE SURVENUE : <input type="checkbox"/> Noyade accidentelle <input type="checkbox"/> Agression <input type="checkbox"/> Tentative de suicide, suicide <input type="checkbox"/> Origine non connue	
STADE DE NOYADE : <input type="checkbox"/> 1-Aquastress <input type="checkbox"/> 2-Petite noyade <input type="checkbox"/> 3-Grande noyade <input type="checkbox"/> 4-Anoxie (définitions au verso)	
LIEU DE NOYADE :	
<input type="checkbox"/> Piscine privée familiale <input type="checkbox"/> Fleuve, rivière, rigole, canal <input type="checkbox"/> Mer, dans la bande des 300 mètres	
<input type="checkbox"/> Piscine publique ou privée payante <input type="checkbox"/> Plan d'eau, étang, lac, mare <input type="checkbox"/> Mer, au-delà de la bande des 300 mètres (ex. municipale, base de loisirs, parc d'attractions)	
<input type="checkbox"/> Piscine privée à usage collectif (ex. hôtel, résidence, camping, club de vacances)	
<input type="checkbox"/> Autre lieu (ex. baignoire, bassin, piscine gonflable), précisez :	
SECURITE DU LIEU (définitions au verso) :	
Piscine privée familiale : <input type="checkbox"/> Enterrée <input type="checkbox"/> Hors-sol Existence d'un dispositif de sécurité : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, type de dispositif : <input type="checkbox"/> Barrière <input type="checkbox"/> Alarme <input type="checkbox"/> Couverture <input type="checkbox"/> Abri <input type="checkbox"/> Autre :	
Dispositif actif au moment de la noyade : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si cours d'eau, plan d'eau ou mer : Zone de baignade surveillée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Zone de baignade interdite : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
ACTIVITE PRACTIQUEE (plusieurs réponses possibles) :	
<input type="checkbox"/> Baignade <input type="checkbox"/> Bodyboard (ou surf) <input type="checkbox"/> Planche à voile <input type="checkbox"/> Plongeon	
<input type="checkbox"/> Bateau à moteur (plaisance) <input type="checkbox"/> Canoë, kayak ou rafting <input type="checkbox"/> Plongée apnée <input type="checkbox"/> Scooter des mers	
<input type="checkbox"/> Bateau à voile (plaisance) <input type="checkbox"/> Pêche <input type="checkbox"/> Plongée bouteille <input type="checkbox"/> Stand up paddle	
<input type="checkbox"/> Autre activité pratiquée, précisez :	
Noyade ayant eu lieu pendant : <input type="checkbox"/> Activité encadrée (club/association) <input type="checkbox"/> Activité autonome <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
Port d'un gilet de sauvetage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
CIRCONSTANCES DE LA NOYADE (plusieurs réponses possibles) :	
<input type="checkbox"/> Chute <input type="checkbox"/> Épilepsie <input type="checkbox"/> Hydrocution <input type="checkbox"/> Manque de surveillance <input type="checkbox"/> Phase digestive	
<input type="checkbox"/> Courants, balnes <input type="checkbox"/> Épuisement <input type="checkbox"/> Malaise <input type="checkbox"/> Ne sait pas nager	
<input type="checkbox"/> Autre(s) circonstance(s), précisez :	
Consommation d'alcool : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
Consommation de drogue : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
DEVENIR IMMEDIAT : <input type="checkbox"/> Décès sur le lieu de la noyade <input type="checkbox"/> Prise en charge hospitalière	
Hôpital Service Ville	
SORTIE DE L'HOPITAL : Date de sortie : <input type="checkbox"/> Décédé à l'hôpital	
Séquelles : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez :	

Enquête

NOYADES 2021

1^{er} juin au
30 septembre 2021

Un questionnaire doit être rempli pour toute personne victime d'une noyade ayant fait l'objet d'une intervention des services de secours organisés et suivie d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès, survenue entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021 sur l'ensemble du territoire français (métropole et en outre-mer).

Pour que l'enquête puisse être exhaustive, toute fiche, même incomplète, devra être envoyée à Ipsos.

Les secours doivent informer la victime ou sa famille que les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique dans le but de recenser et décrire les noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention. Une note d'information est disponible à cet effet.

Les destinataires de ces informations sont Santé publique France et la société Ipsos à qui la réalisation de l'enquête a été confiée par Santé publique France. Conformément à la loi « informatique et libertés », la personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification à ces informations et peut s'opposer à ce que les données la concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé. Ce droit s'exerce par la personne concernée ou ses représentants légaux au moment de la collecte (possibilité pour le déclarant de transmettre le questionnaire sans les initiales des nom et prénom) ou ultérieurement auprès de Santé publique France.

DEFINITIONS

• Sécurité du lieu - Dispositif de sécurité de piscine :

- barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1,10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique ;
- alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin ;
- couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin (volet roulant automatique...);
- abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

• Stade de la noyade :

- Stade 1 = aquastress : pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements.
- Stade 2 = petite noyade : encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, hypothermie.
- Stade 3 = grande noyade : obnubilation ou coma, état de détresse respiratoire aiguë.
- Stade 4 = anoxie : arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma aréactif.

Le questionnaire doit être complété le jour même de la noyade par l'équipe d'intervention auprès du noyé et renvoyé sans délai à Ipsos (ou au plus tard dans les trois jours).

Les données concernant le devenir à la sortie de l'hôpital (décès, séquelles) doivent, dans la mesure du possible, et sous réserve de l'absence d'opposition de la personne concernée ou ses représentants légaux, être complétées lorsqu'elles sont connues.

Les questionnaires doivent être saisis sous : www.enquete-noyades-2021.fr

ou renvoyés à Ipsos par courrier :

Ipsos - Enquête NOYADES 2021
35 rue du Val de Marne
75013 PARIS

Tous renseignements sur le déroulement de l'enquête doivent être adressés à Ipsos.

Personnes contacts : Ulrich Kaczor et Katleen Affari, 01 71 25 21 00, noyades2021@ipsos-direct.fr

Les contacts à Santé publique France :

- Aymeric Ung (01 41 79 57 33, aymeric.ung@santepubliquefrance.fr)
- Arnaud Gautier (01 71 80 16 42, arnaud.gautier@santepubliquefrance.fr)
- Nathalie Beltzer (01 55 12 53 02, nathalie.beltzer@santepubliquefrance.fr)

Pour plus d'informations sur l'enquête NOYADES 2021 et télécharger le matériel d'enquête (questionnaire, affiche, note d'information Cnil), vous pouvez vous connecter sur :

www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade



W-3023-001-2104

Annexe 2. Affiche de l'enquête NOYADES 2021, France, 9^e édition, Santé publique France

Enquête

NOYADES 2021

1^{er} juin au
30 septembre 2021

Une enquête sur les noyades est organisée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021 par Santé publique France, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère chargé des Sports et du ministère de la Transition écologique.

OBJECTIF

Son objectif est de recenser le nombre de noyés en tous lieux, décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, etc.), les circonstances de survenue et les suites des noyades. Décrire les noyades survenues en France au cours des mois d'été 2021, permettra de guider les actions de prévention et de réglementation.

DÉROULEMENT

Pour toutes les noyades prises en charge par les services de secours organisés et suivies d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès, un questionnaire devra être complété dès que possible en privilégiant le questionnaire en ligne disponible sur www.enquete-noyades-2021.fr

Afin de faciliter le traitement des informations, des données indirectement identifiantes (notamment les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom) sur la personne concernée sont temporairement recueillies.

Ces informations sont confidentielles et réservées à l'usage de Santé publique France, et de la société Ipsos à laquelle Santé publique France a confié la collecte des données. La base finale d'analyse pourra être mise à disposition des institutions partenaires de Santé publique

France pour la réalisation de leur mission de service public et dans le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel.

Toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou

suppression des informations la concernant, sur justification de son identité, en s'adressant à Santé publique France, Délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex - E-mail : dpo@santepubliquefrance.fr

Pour plus d'informations sur l'enquête NOYADES 2021 et télécharger le matériel d'enquête (questionnaire, affiche, note d'information Cnil), vous pouvez vous connecter sur : www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade

Annexe 3. Fiche d'information de l'enquête NOYADES 2021, France, 9^e édition, Santé publique France



NOTE D'INFORMATION SUR LES DONNÉES RECUEILLIES DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE NOYADES 2021

Une enquête sur les noyades, justifiée par l'intérêt public, est organisée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021 par Santé publique France*, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère chargé des Sports et du ministère de la Transition écologique.

Son objectif est de décrire les noyades survenues en France au cours des mois d'été 2021 (recenser le nombre de noyés en tous lieux, décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, etc.), les circonstances de survenue et les suites des noyades) pour guider les actions de prévention et de réglementation.

Pour toutes les noyades prises en charge par les services de secours organisés et suivies d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès, un questionnaire devra être complété. Afin de faciliter le traitement des informations, des données indirectement identifiantes (notamment les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom) sur la personne concernée sont temporairement recueillies.

Ces informations, recueillies et transmises par les équipes d'intervention et de secours, sont confidentielles et strictement réservées à l'usage de Santé publique France et de la société Ipsos à laquelle Santé publique France a confié la collecte des données.

Les données indirectement identifiantes (trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom, date de naissance de la victime, coordonnées du professionnel déclarant) sont supprimées après consolidation des bases de données et au plus tard en mars 2022. À cette date, les données ainsi pseudonymisées ne permettent plus l'exercice des droits d'accès, d'opposition, de limitation, d'effacement, et de rectification par la personne concernée, Santé publique France n'étant plus en mesure de s'assurer de son identité**. Les bases de données de l'enquête seront conservées pendant 20 ans pour permettre une comparaison des données d'enquêtes entre elles. La base finale ainsi consolidée pourra être mise à disposition des institutions partenaires de l'enquête NOYADES 2021, pour l'exercice de leur mission de service public et dans le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel.

En cas de litiges, la personne concernée peut adresser une réclamation à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Pour plus d'information sur le traitement de données mis en œuvre et sur l'exercice des droits des personnes concernées, vous pouvez vous connecter sur <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/novade> ou contacter le délégué à la protection des données personnelles en écrivant à dpo@santepubliquefrance.fr.

*Santé publique France est un établissement public administratif chargée de la surveillance de l'état de santé de la population française (article L. 1413-1 du code de la santé publique). Il dispose d'un délégué à la protection des données (dpo@santepubliquefrance.fr) chargé de veiller à la conformité des traitements de données à caractère personnel que l'agence met en œuvre pour l'exécution de ses missions de service public.

**Conformément aux articles 50 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant et limiter le traitement des données la concernant, sur justification de son identité et en mentionnant l'enquête NOYADES 2021, en s'adressant à Santé publique France, Délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex – Email : dpo@santepubliquefrance.fr. Le droit d'opposition au traitement des données est exercable selon les mêmes modalités.

Annexe 4. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par jour en 2021, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021, 9^e édition, Santé publique France

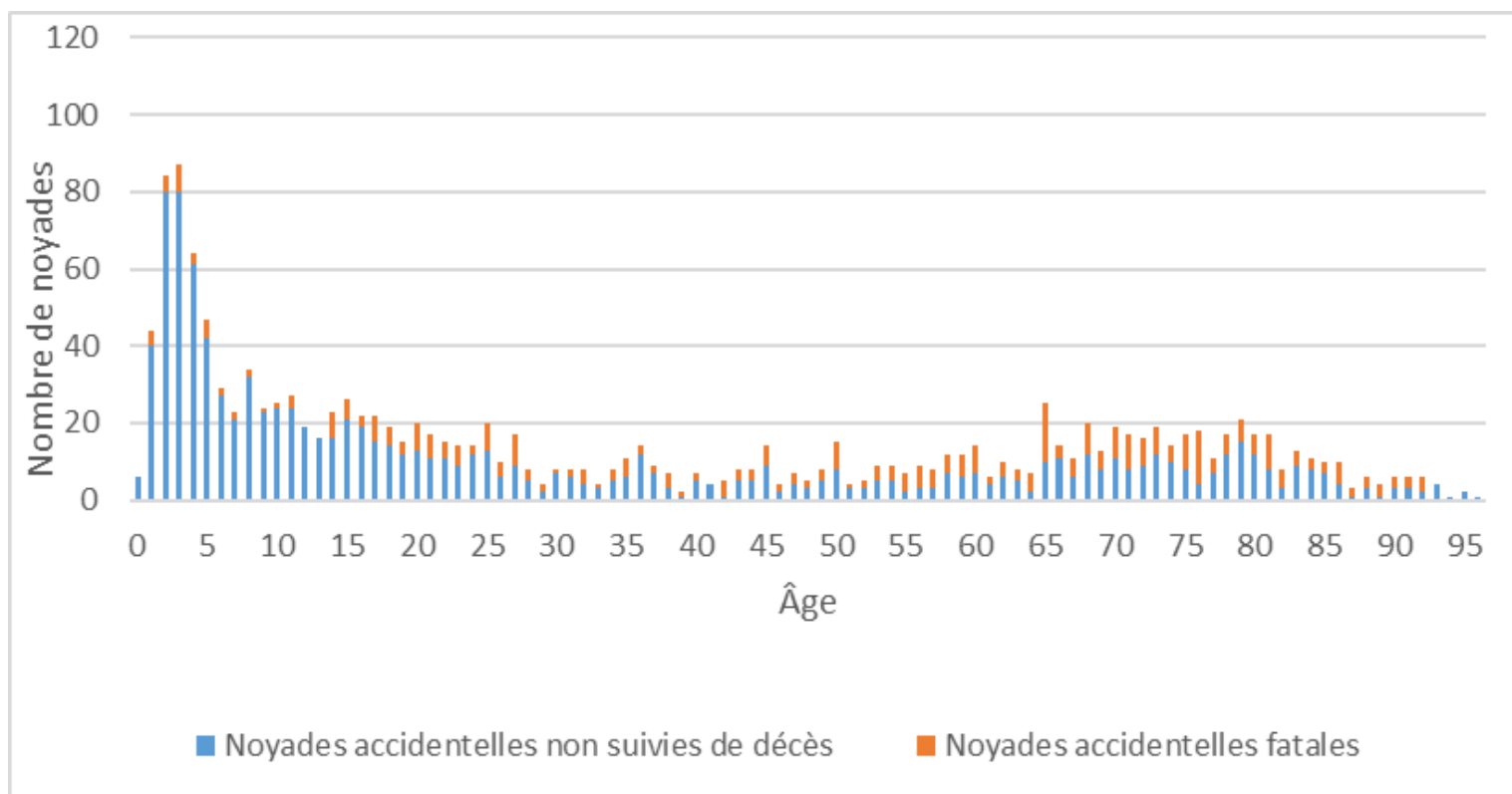
Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales
01/06	5	1	26/06	16	3	21/07	23	6	15/08	22	6	09/09	12	3
02/06	5	1	27/06	21	3	22/07	26	3	16/08	20	4	10/09	16	8
03/06	1	0	28/06	7	0	23/07	20	5	17/08	18	8	11/09	4	2
04/06	3	3	29/06	11	2	24/07	22	4	18/08	12	2	12/09	7	3
05/06	13	5	30/06	13	2	25/07	25	3	19/08	15	5	13/09	0	0
06/06	10	5	01/07	2	0	26/07	10	1	20/08	13	8	14/09	2	0
07/06	5	4	02/07	8	4	27/07	11	1	21/08	15	4	15/09	20	9
08/06	7	3	03/07	10	2	28/07	12	5	22/08	10	3	16/09	0	0
09/06	7	1	04/07	10	2	29/07	26	7	23/08	13	2	17/09	11	7
10/06	12	4	05/07	11	2	30/07	8	1	24/08	6	3	18/09	5	1
11/06	7	4	06/07	6	1	31/07	11	1	25/08	16	3	19/09/	8	3
12/06	23	6	07/07	5	1	01/08	24	4	26/08	15	5	20/09	3	2
13/06	31	4	08/07	7	1	02/08	9	1	27/08	13	1	21/09	5	3
14/06	20	7	09/07	13	3	03/08	10	1	28/08	16	6	22/09	4	3
15/06	19	3	10/07	18	4	04/08	4	2	29/08	15	6	23/09	4	4
16/06	21	6	11/07	12	2	05/08	6	0	30/08	9	2	24/09	1	0
17/06	9	2	12/07	7	2	06/08	18	5	31/08	1	0	25/09	2	1
18/06	19	9	13/07	11	1	07/08	6	2	01/09	6	4	26/09/	3	1
19/0	12	3	14/07	15	3	08/08	18	2	02/09	4	1	27/09	5	1
20/06	19	3	15/07	7	1	09/08	12	3	03/09	7	1	28/09	4	2
21/06	15	4	16/07	9	2	10/08	21	5	04/09	6	4	29/09	2	1
22/06	4	0	17/07	15	3	11/08	16	2	05/09	16	4	30/09	2	1
23/06	8	2	18/07	30	8	12/08	32	7	06/09	10	2			
24/06	10	2	19/07	20	5	13/08	37	9	07/09	10	5			
25/06	4	3	20/07	39	12	14/08	38	9	08/09	15	7	Total	1 480	394

Annexe 5. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par âge en 2021, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 456)*, Enquête NOYADES 2021, 9^e édition, Santé publique France

Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales
0	6	0	25	20	7	50	15	7	75	17	9
1	44	4	26	10	4	51	4	1	76	18	14
2	84	4	27	17	8	52	5	2	77	11	4
3	87	7	28	8	3	53	9	4	78	17	5
4	64	3	29	4	2	54	9	4	79	21	6
5	47	5	30	8	1	55	7	5	80	17	5
6	29	2	31	8	2	56	9	6	81	17	9
7	23	2	32	8	4	57	8	5	82	8	5
8	34	2	33	4	1	58	12	5	83	13	4
9	24	1	34	8	3	59	12	6	84	11	3
10	25	1	35	11	5	60	14	7	85	10	3
11	27	3	36	14	2	61	6	2	86	10	6
12	19	0	37	9	2	62	10	4	87	3	2
13	16	0	38	7	4	63	8	3	88	6	3
14	23	7	39	2	1	64	7	5	89	4	3
15	26	5	40	7	2	65	25	15	90	6	3
16	22	3	41	4	0	66	14	3	91	6	3
17	22	7	42	5	4	67	11	5	92	6	4
18	19	5	43	8	3	68	20	8	93	4	0
19	15	3	44	8	3	69	13	5	94	1	0
20	20	7	45	14	5	70	19	8	95	2	0
21	17	6	46	4	2	71	17	9	96	0	0
22	15	4	47	7	3	72	16	7	97	0	0
23	14	5	48	5	2	73	19	7	98	1	0
24	14	2	49	8	3	74	14	4	Total	1 456	392

* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 24 personnes.

Répartition des noyades accidentelles suivies ou non de décès par âge, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 456)*, Enquête NOYADES 2021 – 9^e édition, Santé publique France



* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 24 personnes.

Annexe 6. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par région, par département et par lieu de noyade, France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=1 480), Enquête NOYADES 2021, 9^e édition, Santé publique France

Région / Département	Piscine privée familiale	Piscine publique ou privée	Piscine privée à usage collectif	Fleuve, rivière, rigole, canal	Plan d'eau, étang, lac, mare	Mer, dans la bande des 300 mètres	Mer, au-delà de la bande des 300	Autre lieu (baignoire, bassin...)	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	48 (9)	6 (0)	4 (0)	20 (11)	39 (18)	0 (0)	0 (0)	4 (0)	121 (38)
1 - Ain	3 (0)	1 (0)	0 (0)	3 (2)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	9 (3)
3 - Allier	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	3 (1)
7 - Ardèche	1 (1)	0 (0)	0 (0)	7 (5)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	12 (7)
15 - Cantal	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)
26 - Drôme	5 (4)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	8 (5)
38 - Isère	12 (2)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	19 (3)
42 - Loire	4 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (2)
43 - Haute-Loire	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
63 - Puy-de-Dôme	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (2)
69 - Rhône	15 (1)	1 (0)	1 (0)	6 (2)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	25 (4)
73 - Savoie	1 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	13 (6)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	17 (7)
74 - Haute-Savoie	5 (0)	1 (0)	1 (0)	1 (0)	7 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	15 (3)
Bourgogne- Franche- Comté	0 (0)	1 (0)	0 (0)	8 (5)	10 (4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	19 (9)
21 - Côte-d'Or	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (2)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (4)
25 - Doubs	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)
39 - Jura	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
58 - Nièvre	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
70 - Haute-Saône	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)
71 - Saône-et-Loire	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (0)
89 - Yonne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)
90 - Territoire de Belfort	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Bretagne	8 (2)	6 (1)	5 (0)	10 (2)	10 (5)	62 (31)	5 (3)	2 (1)	108 (45)
22 - Côtes d'Armor	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	2 (1)	8 (3)	1 (1)	0 (0)	12 (5)
29 - Finistère	1 (0)	3 (0)	1 (0)	5 (0)	2 (2)	26 (10)	2 (0)	1 (1)	41 (13)
35 - Ille-et-Vilaine	3 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	4 (2)	3 (1)	0 (0)	0 (0)	11 (5)
56 - Morbihan	4 (1)	3 (1)	3 (0)	4 (1)	2 (0)	25 (17)	2 (2)	1 (0)	44 (22)

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

Région / Département	Piscine privée familiale	Piscine publique ou privée	Piscine privée à usage collectif	Fleuve, rivière, rigole, canal	Plan d'eau, étang, lac, mare	Mer, dans la bande des 300 mètres	Mer, au-delà de la bande des 300	Autre lieu (baignoire, bassin...)	Total
Centre-Val de Loire	7 (2)	1 (0)	1 (0)	14 (1)	10 (7)	0 (0)	0 (0)	3 (1)	36 (11)
18 - Cher	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)
28 - Eure-et-Loir	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
36 - Indre	3 (1)	0 (0)	1 (0)	2 (0)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	8 (1)
37 - Indre-et-Loire	1 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)
41 - Loir-et-Cher	0 (0)	0 (0)	0 (0)	9 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	11 (1)
45 - Loiret	2 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	4 (4)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	10 (5)
Corse	6 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (1)	0 (0)	13 (2)	2 (1)	1 (0)	24 (4)
2A - Corse-du-Sud	5 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (1)	0 (0)	9 (1)	2 (1)	1 (0)	19 (3)
2B - Haute-Corse	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	5 (1)
Grand-Est	5 (0)	1 (1)	0 (0)	24 (9)	8 (5)	0 (0)	0 (0)	4 (0)	42 (15)
8 - Ardennes	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	4 (0)
10 - Aube	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	6 (3)
51 - Marne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (3)
52 - Haute-Marne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
54 - Meurthe-et-Moselle	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (1)
55 - Meuse	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (0)
57 - Moselle	3 (0)	1 (1)	0 (0)	3 (1)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	9 (2)
67 - Bas-Rhin	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (4)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (5)
68 - Haut-Rhin	1 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (1)
88 - Vosges	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
Hauts-de-France	5 (1)	1 (0)	1 (0)	6 (4)	7 (4)	31 (6)	6 (2)	2 (0)	59 (17)
2 - Aisne	1 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	1 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (2)
59 - Nord	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (3)	5 (1)	1 (1)	0 (0)	10 (5)
60 - Oise	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
62 - Pas-de-Calais	1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (2)	0 (0)	18 (2)	5 (1)	2 (0)	28 (6)
80 - Somme	1 (0)	1 (0)	1 (0)	1 (0)	1 (0)	7 (3)	0 (0)	0 (0)	12 (3)

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

Région / Département	Piscine privée familiale	Piscine publique ou privée	Piscine privée à usage collectif	Fleuve, rivière, rigole, canal	Plan d'eau, étang, lac, mare	Mer, dans la bande des 300 mètres	Mer, au-delà de la bande des 300	Autre lieu (baignoire, bassin...)	Total
Ile-de-France	12 (1)	14 (0)	1 (0)	28 (10)	5 (4)	0 (0)	0 (0)	4 (1)	64 (16)
75 - Paris	1 (0)	2 (0)	0 (0)	11 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	14 (2)
77 - Seine-et-Marne	4 (0)	2 (0)	0 (0)	5 (4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	12 (4)
78 - Yvelines	1 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	3 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (2)
91 - Essonne	2 (1)	3 (0)	0 (0)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	7 (3)
92 - Hauts-de-Seine	0 (0)	2 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (0)
93 - Seine-St-Denis	0 (0)	1 (0)	0 (0)	3 (1)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	7 (2)
94 - Val-de-Marne	1 (0)	2 (0)	0 (0)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	7 (1)
95 - Val-D'Oise	3 (0)	2 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	8 (2)
Normandie	3 (1)	4 (0)	2 (1)	4 (2)	5 (2)	32 (9)	2 (1)	4 (1)	56 (17)
14 - Calvados	2 (0)	2 (0)	1 (1)	2 (1)	0 (0)	8 (3)	2 (0)	1 (0)	18 (5)
27 - Eure	1 (1)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	5 (3)
50 - Manche	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	9 (3)	0 (0)	1 (0)	11 (3)
61 - Orne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
76 - Seine-Maritime	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	3 (1)	15 (3)	0 (1)	1 (0)	22 (6)
Nouvelle Aquitaine	34 (11)	6 (1)	6 (0)	12 (7)	18 (6)	99 (16)	3 (1)	8 (1)	186 (43)
16 - Charente	1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	6 (4)
17 - Charente-Maritime	5 (3)	2 (1)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	24 (7)	1 (1)	1 (0)	35 (12)
19 - Corrèze	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)
23 - Creuse	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
24 - Dordogne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (2)
33 - Gironde	6 (1)	2 (0)	3 (0)	1 (1)	9 (2)	40 (5)	2 (0)	3 (0)	66 (9)
40 - Landes	2 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)	21 (1)	0 (0)	1 (0)	28 (4)
47 - Lot-et-Garonne	5 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (2)
64 - Pyrénées-Atlantiques	11 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	14 (3)	0 (0)	0 (0)	25 (4)
79 - Deux-Sèvres	2 (2)	1 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (3)
86 - Vienne	2 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	3 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (1)
87 - Haute-Vienne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (0)

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

Région / Département	Piscine privée familiale	Piscine publique ou privée	Piscine privée à usage collectif	Fleuve, rivière, rigole, canal	Plan d'eau, étang, lac, mare	Mer, dans la bande des 300 mètres	Mer, au-delà de la bande des 300	Autre lieu (baignoire, bassin...)	Total
Occitanie	54 (9)	5 (0)	18 (0)	23 (8)	15 (7)	130 (28)	5 (1)	16 (0)	266 (53)
9 - Ariège	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)
11 - Aude	5 (0)	0 (0)	2 (0)	1 (0)	0 (0)	16 (9)	1 (1)	1 (0)	26 (10)
12 - Aveyron	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)
30 - Gard	8 (4)	0 (0)	3 (0)	9 (4)	2 (2)	7 (2)	0 (0)	1 (0)	30 (12)
31 - Haute-Garonne	3 (1)	0 (0)	1 (0)	5 (2)	5 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	14 (5)
32 - Gers	0 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
34 - Hérault	16 (0)	2 (0)	6 (0)	4 (0)	3 (1)	67 (14)	3 (0)	11 (0)	112 (15)
46 - Lot	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
48 - Lozère	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
65 - Hautes-Pyrénées	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
66 - Pyrénées-Orientales	12 (4)	2 (0)	6 (0)	0 (0)	1 (0)	40 (3)	1 (0)	2 (0)	64 (7)
81 - Tarn	5 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	8 (1)
82 - Tarn-et-Garonne	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
Pays de la Loire	8 (1)	2 (0)	6 (0)	9 (5)	8 (5)	37 (13)	5 (2)	4 (2)	79 (28)
44 - Loire-Atlantique	1 (0)	1 (0)	3 (0)	2 (0)	4 (2)	19 (7)	3 (2)	1 (1)	34 (12)
49 - Maine-et-Loire	2 (1)	0 (0)	0 (0)	4 (3)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	8 (5)
53 - Mayenne	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	3 (0)
72 - Sarthe	2 (0)	1 (0)	0 (0)	3 (2)	3 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	9 (4)
85 - Vendée	1 (0)	0 (0)	3 (0)	0 (0)	0 (0)	18 (6)	2 (0)	1 (1)	25 (7)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72 (14)	7 (0)	10 (3)	4 (3)	23 (10)	200 (36)	11 (4)	10 (0)	337 (70)
4 - Alpes- de- Haute- Provence	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	4 (1)
5 - Hautes-Alpes	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)
6 - Alpes-Maritimes	16 (4)	0 (0)	3 (1)	1 (1)	0 (0)	58 (8)	1 (1)	1 (0)	80 (15)
13 - Bouches-du-Rhône	16 (2)	3 (0)	2 (1)	2 (1)	3 (1)	49 (8)	3 (2)	5 (0)	83 (15)
83 - Var	30 (5)	0 (0)	4 (0)	0 (0)	10 (6)	93 (20)	7 (1)	2 (0)	146 (32)
84 - Vaucluse	10 (3)	4 (0)	1 (1)	0 (0)	5 (2)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	21 (6)

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

Région / Département	Piscine privée familiale	Piscine publique ou privée	Piscine privée à usage collectif	Fleuve, rivière, rigole, canal	Plan d'eau, étang, lac, mare	Mer, dans la bande des 300 mètres	Mer, au-delà de la bande des 300	Autre lieu (baignoire, bassin...)	Total
Outre-Mer	12 (1)	1 (0)	1 (0)	19 (7)	2 (2)	29 (12)	16 (4)	3 (2)	83 (28)
971 - Guadeloupe	4 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	0 (0)	4 (0)	2 (0)	0 (0)	13 (1)
972 - Martinique	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	9 (6)	0 (0)	1 (0)	11 (6)
973 - Guyane	2 (0)	0 (0)	0 (0)	14 (5)	2 (2)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	19 (8)
974 - La Réunion	3 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	2 (0)	1 (0)	2 (2)	10 (2)
975 - St-Pierre-et-Miquelon	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
976 - Mayotte	2 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	12 (5)	12 (3)	0 (0)	27 (10)
987 - Polynésie Française	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
988 - Nouvelle-Calédonie	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	1 (1)
Total	274 (52)	55 (3)	56 (4)	182 (75)	160 (79)	633 (153)	55 (19)	65 (9)	1 480 (394)

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

Annexe 7. Noyades accidentelles en piscine France, 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (N=384),
Enquête NOYADES 2021, 9^e édition, Santé publique France

	Nombre de noyades				Nombre noyades suivies de décès de décès			
	Baignade seule	Hors Baignade seule	Non précisé	Total	Baignade seule	Hors Baignade seule	Non précisé	Total
Piscine privée familiale Enterrée								
0-5 ans	52	18	10	80	5	4	2	11
6-12 ans	4	2	0	6	0	0	0	0
> 12 ans	36	1	3	40	27	1	0	28
Total	92	21	13	126	32	5	2	39
Piscine privée familiale Hors-Sol								
0-5 ans	33	13	1	47	5	2	0	7
6-12 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
> 12 ans	6	1	0	7	4	0	0	4
Total	39	14	1	54	9	2	0	11
Piscine privée familiale Non précisé								
0-5 ans	20	4	40	64	0	0	0	0
6-12 ans	6	0	7	13	0	0	0	0
> 12 ans	5	6	5	16	0	1	0	1
Total	31	10	52	93	0	1	0	1
Total Piscine privée familiale	162	45	66	273	41	8	2	51
Piscine publique ou privée payante								
0-5 ans	12	1	1	14	0	0	0	0
6-12 ans	17	2	0	19	0	0	0	0
> 12 ans	20	2	0	22	2	1	0	3
Total	49	5	1	55	2	1	0	3
Piscine privée à usage collectif								
0-5 ans	20	3	3	26	0	0	0	0
6-12 ans	19	0	2	21	0	0	0	0
> 12 ans	9	0	0	9	4	0	0	4
Total	48	3	5	56	4	0	0	4
Total Piscines	259	53	72	384	47	9	2	58